

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT PAR



Innovation pour la téléphonie d'entreprise

**DE 450 000 DE SES PROPRES ACTIONS
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

PRESENTEE PAR



Banque Présentatrice



Conseil

**AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR**



Le présent document relatif aux autres informations de la société KEYYO a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 juin 2013, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006.

Ce document a été établi sous la responsabilité de la société KEYYO.

Le présent document complète la note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers le 11 juin 2013 sous le numéro 13-269, en application d'une décision de conformité en date du 11 juin 2013 (la « Note d'Information ») relative à l'offre publique de rachat initiée par KEYYO sur ses propres actions (l'« Offre ») en vue de leur annulation.

Le présent document d'information est disponible sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de KEYYO (www.keyyo.com), et peut être obtenu sans frais auprès de :

KEYYO, 92-98 Boulevard Victor Hugo - 92115 Clichy

Banque Delubac & Cie, 152 Boulevard Haussmann – 75008 Paris

EuroLand Corporate, 17 avenue George V – 75008 Paris

Sommaire

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DE REGLEMENT GENERAL L'AMF	4
1. PRESENTATION DE L'INITIATEUR	5
1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT KEYYO	5
1.1.1 DENOMINATION SOCIALE	5
1.1.2 FORME JURIDIQUE	5
1.1.3 SIEGE SOCIAL	5
1.1.4 EXERCICE SOCIAL	5
1.1.5 DUREE	5
1.1.6 OBJET SOCIAL	5
1.2 RAPPORT D'ACTIVITE 2012	6
1.2.1 DESCRIPTIF DES ACTIVITES DU GROUPE	6
1.2.2 EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012	6
1.2.3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES DU GROUPE	8
1.2.4. KEYYO EN BOURSE	9
1.2.5 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL – STRUCTURE DU CAPITAL	10
1.3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE KEYYO	11
1.3.1 CAPITAL SOCIAL	11
1.3.2 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES	11
1.3.3 CLAUSES STATUTAIRES OBLIGATOIRES	12
1.3.4 TRANSMISSION ET INDIVISIBILITE DES ACTIONS	12
1.3.5 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS	12
1.3.6 DROIT DE VOTE ET ASSEMBLEE GENERALE	13
1.3.7 TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL	13
1.3.8 AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL	13
1.3.9 PACTE D'ACTIONNAIRES	13
1.4 ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE	14
1.4.1 PRESIDENCE ET REPRESENTATION	14
1.4.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
1.4.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES	15
1.5 FACTEURS DE RISQUE	16
1.5.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES RECENTES – RESTRUCTURATION FINANCIERE ENVISAGEE	18
1.5.2 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	18
2. FRAIS ET FINANCEMENT DE L'OFFRE	19
2.1 INCIDENCE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	20
2.2 INCIDENCE SUR LES COMPTES DE KEYYO	23
2.3 INCIDENCE SUR LA CAPITALISATION BOURSIERE	23

3. PROGRAMME DE RACHAT D’ACTIONS	24
3.1 ENGAGEMENTS D’APPORTS A L’OFFRE.....	25
4. COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SOCIETE PUBLIES DEPUIS LA PARUTION DE SON RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012	26
6. ANNEXES	32

INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DE REGLEMENT GENERAL L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007 et le 24 juin 2011, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de KEYYO se composent du présent document et du rapport financier annuel de l'exercice 2012 et publié le 29 avril 2013 sur le site internet de la société tel que joint en annexe.

Le présent document met à jour les informations contenues dans le rapport financier annuel de l'exercice 2012.

1. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT KEYYO

1.1.1 DENOMINATION SOCIALE

La société a pour dénomination sociale : KEYYO

1.1.2 FORME JURIDIQUE

KEYYO est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390 081 156.

1.1.3 SIEGE SOCIAL

Le siège social de KEYYO se situe au :
92-98, Boulevard Victor Hugo
92115 Clichy

1.1.4 EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et établit les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe. Il établit également dans les conditions prescrites par la loi un rapport sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé.

1.1.5 DUREE

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit le 5 février 1993, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

1.1.6 OBJET SOCIAL

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la vente de tous produits ou services de télécommunication et de bureautique ainsi que la mise en place et l'animation de tous réseaux ou circuits de vente qui en permettront la diffusion ;
- la conception, le développement, la mise aux normes, la fabrication de matériels ou de logiciels de télécommunication et de bureautique ;
- la fourniture de prestations d'installation, d'assistance technique et de formation ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription, ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliances, ou d'associations en participation ou autrement ;
- et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié.

1.2 RAPPORT D'ACTIVITE 2012

1.2.1 DESCRIPTIF DES ACTIVITES DU GROUPE

KEYYO est un opérateur de téléphonie sur IP « plug and call ». Maîtrisant sa propre infrastructure de téléphonie reposant sur des technologies ouvertes, le Groupe propose à ses clients des offres de téléphonie sans engagements.

Le Groupe KEYYO est organisé autour de cinq secteurs d'activité, gérés distinctement et dont les prestations offertes diffèrent :

- KEYYO Business ;
- KEYYO Home ;
- KEYYO Call shops ;
- KEYYO Mobile ;
- Opérateurs et Grands Comptes.

Le secteur d'activité « KEYYO Business » consiste en une offre destinée aux PME et TPE leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. Ce secteur comprend également le réseau de la télésurveillance et autres numéros spéciaux pour les entreprises.

L'activité « KEYYO Home » regroupe ainsi la vente directe de services d'accès aux particuliers, il s'agit essentiellement de services de présélection et d'accès en VoIP ainsi que de numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers.

Le secteur d'activité « KEYYO Call Shops » consiste en la fourniture aux téléboutiques présentes en France et à l'étranger de solutions de téléphonie sur IP. KEYYO dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France.

Le secteur d'activité « KEYYO Mobile » consiste en la fourniture aux PME et TPE d'un service de téléphonie mobile personnalisé, sur une gamme sélective de smartphones aux meilleurs prix. Keyyo mobile s'appuie sur la performance du réseau SFR.

Le secteur d'activité « Opérateurs et Grands Comptes » consiste essentiellement en la vente de minutes en marque Blanche ou d'activité de liaisons louées ou de call center à l'étranger.

Le Groupe KEYYO est organisé aujourd'hui autour de deux secteurs géographiques :

- l'Europe (95,14% du chiffre d'affaires 2012) ;
- l'Afrique (4,86% du chiffre d'affaires 2012).

1.2.2 EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

KEYYO, opérateur de services télécoms de nouvelle génération, réalise en 2012 un chiffre d'affaires de 22,22 M€, en baisse de 1,7% par rapport à 2011.

Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires des télécoms d'entreprise est en croissance de 11,7% par rapport à 2011 et représente désormais 64% de l'activité annuelle globale contre 56% en 2011.

Le chiffre d'affaires télécoms d'entreprise inclut KEYYO BUSINESS, KEYYO MOBILE, KEYYO Opérateurs & Grands Comptes et exclut KEYYO HOME et KEYYO CALL SHOPS

Le Groupe a développé au cours de l'exercice une approche métier pertinente qui lui permet de gérer tous les types de clientèle selon leur taille (TPE / PME / ETI / filiales de grands comptes) et selon leur métier et leurs besoins.

Grâce à sa plate-forme de services entièrement intégrée, KEYYO a accéléré le lancement de nouveaux services (« KEYYO STORE » et « KEYYO PHONE ») dans le domaine des communications unifiées. Le Groupe a par ailleurs poursuivi le déploiement de son modèle de vente multicanal (e-commerce, télévente et force de vente directe) et lancé à l'échelle nationale des campagnes marketing télé et radio.

Hausse des activités récurrentes et à forte marge

Les résultats 2012 progressent par rapport à 2011.

L'amélioration du portefeuille d'activité au profit des télécoms d'entreprise, activité à forte valeur ajoutée, a pour effet de faire croître la marge nette de 10,22 M€ qui s'élève à 46 % du chiffre d'affaires, soit une hausse de 6,8% par rapport à 2011.

La concentration du Groupe sur les activités récurrentes à forte marge le conduit à enregistrer un résultat opérationnel récurrent de 0,86 M€ contre 0,63 M€ en 2011, soit une hausse de 37,2%, tout en ayant augmenté ses dépenses de marketing et de R&D au cours de l'exercice.

Le résultat opérationnel double par rapport à 2011 pour s'établir à 0,42 M€.

Le résultat net ressort à 0,60 M€ au 31 décembre 2012 contre 0,28 M€ en 2011.

Chiffres consolidés en M€ - IFRS	2012	2011	Var.
Chiffre d'affaires	22,22	22,60	-1,7%
Marge brute	12,85	12,46	+3,2%
Marge nette	10,22	9,57	+6,8%
Résultat opérationnel récurrent	0,86	0,63	+37,2%
Résultat opérationnel	0,42	0,21	+100%
Résultat net	0,60	0,28	+112,7%

- La **marge brute** représente la différence, entre le prix de vente et le coût de revient des achats de minutes & de matériels et de services consommés par les clients.
- Ici la **marge nette** est calculée à partir de la marge brute à laquelle on soustrait les montants des frais commerciaux des réseaux de distribution indirecte et des frais de réseaux.
- **Résultat opérationnel récurrent** exclut les éléments « exceptionnels » c'est-à-dire ceux qui ne sont pas liés à l'activité courante du Groupe (frais et droits d'enregistrements sur titre engagés, indemnités sociales, dépréciation exceptionnelle, pertes sur cessions, charges sur migration du parc KEYYO PROXIMITE, charges sur provisions de cession d'actif de KEYYO PROXIMITE, contrat de prestations A-TRIBU TELECOM, honoraires d'audit non récurrent, etc.).
Le résultat opérationnel récurrent est calculé comme suit :

Chiffres consolidés en K€ - IFRS	2012	2011
Résultat opérationnel	423	207
Charges non récurrentes KEYYO	321	419
Charges non récurrentes KEYYO PROXIMITE	117	-
Résultat opérationnel récurrent	860	626

Situation financière :

Chiffres consolidés en K€ - IFRS	2012	2011
Capitaux propres	4 775	6 405
Endettement financier net des découverts	88	93
Trésorerie nette	2 977	4 702

La variation de capitaux propres entre 2011 et 2012 est principalement due aux opérations sur capital réalisées en 2012 (rachat de 426.873 actions de la Société auprès de ses actionnaires, pour un montant de 2,35 M€, en vue de leur annulation) impactant de ce fait la trésorerie sur la même année.

- L'endettement financier total se compose de la manière suivante :

Chiffres consolidés en K€ - IFRS	2012
Dépôts et cautions reçus	23
Crédit à moyen terme	66
Découverts bancaires	3
Dettes financières totales	92
<i>Part à moins d'un an</i>	3
<i>Part à plus d'un an et moins de 5 ans</i>	89

- La **trésorerie nette** permet d'analyser l'équilibre financier de l'entreprise. Elle est définie comme la différence entre les ressources dont elle dispose et ses besoins de financement.
Ici la trésorerie nette est calculée à partir des postes : compte à terme, trésorerie et équivalent de trésorerie, valeurs mobilières de placements diminués des dettes financières.

KEYYO affiche une situation bilancielle toujours saine et solide. La trésorerie nette, qui a supporté le rachat de 426.873 titres pour un montant de 2,35 M€, s'élève à 2,98 M€.

1.2.3 EVOLUTION ET PERSPECTIVES DU GROUPE

Evolution stratégique

KEYYO s'est attelé durant ces 5 dernières années à développer ses activités auprès des entreprises.

La Société, consciente du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches, notamment le développement de nouveaux services adaptés aux besoins de l'entreprise et nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial pour augmenter son chiffre d'affaires et ses marges, tout en développant de nouveaux partenariats.

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs.

Dans la continuité de la rationalisation de cette activité et dans la volonté de répondre aux besoins d'une offre commerciale convergente, il a été décidé lors du conseil d'administration du 12 avril 2012 de fusionner KEYYO MOBILE avec KEYYO S.A. rétroactivement au 1er janvier 2012.

Perspectives pour 2013

La pertinence du modèle économique sur un marché en pleine évolution conduit KEYYO à anticiper en 2013 la poursuite d'une croissance de son activité télécoms d'entreprise. Le Groupe se fixe pour objectif un retour à la croissance de son chiffre d'affaires global et une nouvelle progression de son résultat opérationnel courant.

Les objectifs du Groupe KEYYO sont :

- de développer le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique presque totale vis-à-vis de fournisseurs d'infrastructure ou de service ;
- de réussir à s'imposer sur le marché des PME en France comme une véritable alternative innovante face aux grands opérateurs historiques ;
- de développer son offre de téléphonie hébergée pour les télécoms d'entreprise, cœur de métier du groupe avec un chiffre d'affaires en progression de 11,7% par rapport à 2011 représentant désormais 64% du chiffre d'affaires annuel global contre 56% en 2011.

En 2013, l'activité du Groupe KEYYO devrait poursuivre sa croissance dans le secteur des télécoms d'entreprise grâce au déploiement d'offres commercialisées en 2012 et au lancement d'offres innovantes en 2013.

La Société compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa

faible taille, KEYYO doit effectuer des choix technologiques en amont. Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

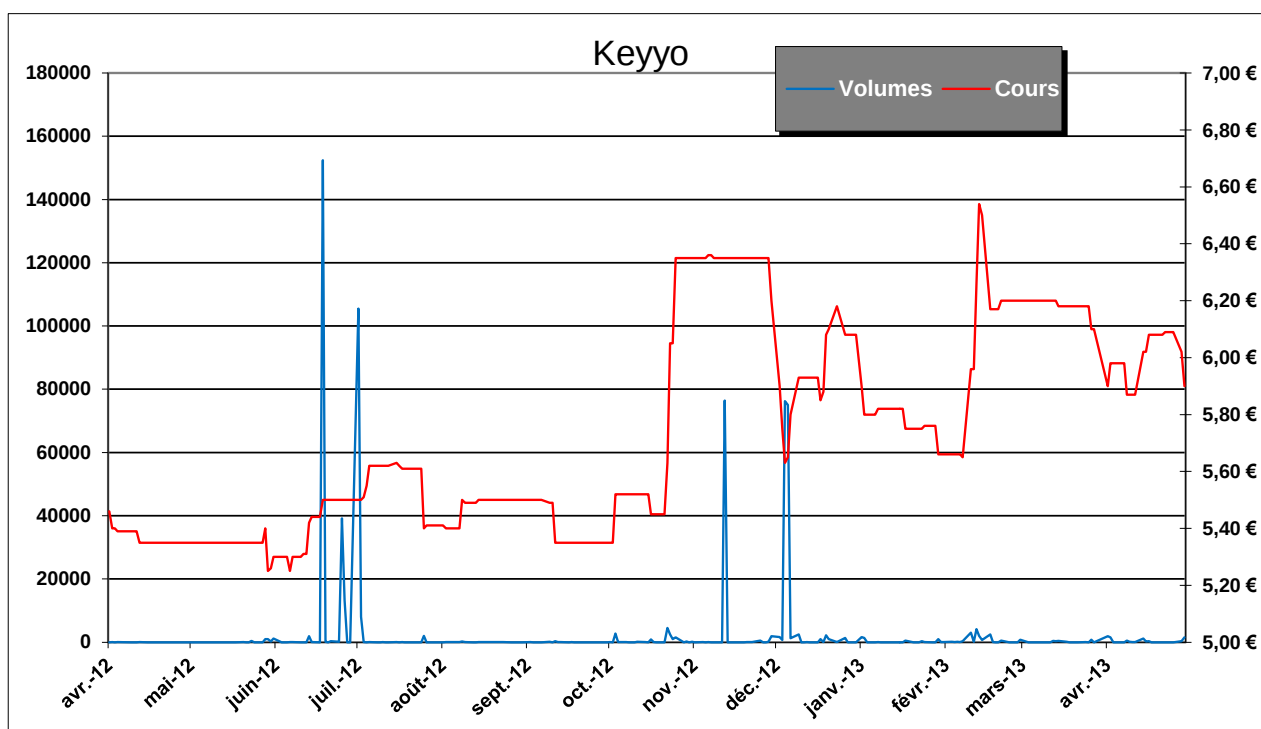
Fort d'une capacité de financement renforcée, la Société compte accroître ses efforts de développement dans ses activités télécoms d'entreprise en s'appuyant notamment sur l'essor commercial de KEYYO MOBILE, le déploiement de son modèle de vente multicanal et l'accélération du lancement de nouvelles solutions (KEYYO PHONE).

1.2.4. KEYYO EN BOURSE

Les titres KEYYO ont été admis aux négociations sur le marché NYSE Euronext compartiment C en 1998 sous le code ISIN FR0000185621, elles ont été transférées sur le marché NYSE Alternext le 4 mai 2010 (mnémonique ALKEY).

Au cours des 12 derniers mois, le cours le plus élevé a été de 6,54 euros et le cours le plus faible de 5,25 euros.

Au cours de clôture du 16/05/2013 à 6,02€, l'action affichait une augmentation de 12,52% sur un an (5,35€ au 16/05/2012).



1.2.5 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL – STRUCTURE DU CAPITAL

Le conseil d'administration de la société du 10 octobre 2012, agissant sur délégation consentie par l'assemblée générale mixte du 31 mai 2012 (14^{ème} résolution), a décidé de réduire son capital social par annulation de 275.538 actions auto-détenues.

Le montant du capital a été, en conséquence, réduit de 88.172,16 euros pour être ramené de 992.172,16 euros à 904.000 euros. Il est divisé en 2.825.000 actions de 0,32 euros de nominal chacune.

Cette opération de réduction de capital a permis à KEYYO d'optimiser son bilan et de maximiser la création de valeur pour ses actionnaires tout en maintenant sa politique de croissance.

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, les personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont :

Répartition du capital et des droits de vote au 17 mai 2013 :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
TRUFFLE CAPITAL	1 224 155	43,33%	1 224 155	43,33%
MAGELIO*	365 325	12,93%	365 325	12,93%
Philippe HOUDOUIN	11 500	0,41%	11 500	0,41%
BAUDOUIN Silvere	83 070	2,94%	83 070	2,94%
BOUSSUS Arnaud	2 500	0,09%	2 500	0,09%
LUTOLF Sebastien	2 500	0,09%	2 500	0,09%
LY Cong-Dong	10 000	0,35%	10 000	0,35%
MANCUSO Nathalie	3 000	0,11%	3 000	0,11%
MAREUSE Aldo	7 057	0,25%	7 057	0,25%
MITONNEAU Hugues	2 500	0,09%	2 500	0,09%
PICOT Michel	67 950	2,41%	67 950	2,41%
SOLLET Christophe	24 000	0,85%	24 000	0,85%
THOMAS Eric	12 500	0,44%	12 500	0,44%
TOTAL AUTRES MANAGERS	215 077	7,61%	215 077	7,61%
OTC	238 614	8,45%	238 614	8,45%
NEXTSTAGE	153 882	5,45%	153 882	5,45%
Eric SAIZ	111 099	3,93%	111 099	3,93%
Flottant	328 616	11,63%	328 616	11,63%
Auto-détention	176 732	6,26%	176 732	6,26%
TOTAL	2 825 000	100,0%	2 825 000	100,0%

* Magelio Capital, société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, sise 64, rue de la Boétie 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 154 287, ayant pour activité le conseil en stratégie, management et en investissement, est détenue à 100% par Monsieur Philippe HOUDOUIN.

A la date du présent projet de note d'information il n'existe aucun pacte d'actionnaire en vigueur.

Il existait une action de concert entre Truffle Capital et Magelio Capital mise en œuvre en 2006 dans le cadre de l'Offre publique d'Achat Simplifiée ayant portée sur l'acquisition des titres de GESK. Après la fusion des deux sociétés, les parties au concert, constatant qu'aucun objet ne les liait plus, on mit fin au concert au jour de la décision de l'Assemblée générale d'autoriser le transfert des titres KEYYO sur le marché Nyse-Alternext, soit le 21 janvier 2010.

1.3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE KEYYO

1.3.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la Société est fixé à 904.000 euros. Il est divisé en 2.825.000 actions de 0,32 euros de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie. Les actions de la Société sont admises sur le marché NYSE Alternext Paris sous le code ISIN FR0000185621 ALKEY.

1.3.2 PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

A la date du présent document, il existe des actions attribuées gratuitement à certains managers salariés de la Société dans les conditions suivantes :

- (i) 27.500 actions gratuites existantes de la Société, attribuées le 3 mars 2009, dont la période d'acquisition de deux ans est venue à échéance le 3 mars 2011 et la période de conservation de deux ans est venue à échéance le 3 mars 2013 ;
- (ii) 3.000 actions gratuites (sous réserve d'annulation d'actions gratuites) existantes de la Société, attribuées le 1^{er} avril 2012, dont la période d'acquisition de deux ans arrivera à échéance le 1^{er} avril 2014 et la période de conservation de deux ans arrivera à échéance le 1^{er} avril 2016 ;
- (iii) 18.750 actions gratuites existantes de la Société, attribuées le 1^{er} juin 2009, dont la période d'acquisition de deux ans est venue à échéance le 1^{er} juin 2011 et la période de conservation de deux ans arrivera à échéance le 1^{er} juin 2013 ;
- (iv) 49.500 actions gratuites existantes de la Société, attribuées le 1^{er} juillet 2010, dont la période d'acquisition de deux ans est venue à échéance le 1^{er} juillet 2012 et la période de conservation de deux ans arrivera à échéance le 1^{er} juillet 2014 ;
- (v) 12.500 actions gratuites existantes de la Société, attribuées le 2 mai 2011, dont la période d'acquisition de deux ans arrivera à échéance le 2 mai 2013 et la période de conservation de deux ans arrivera à échéance le 2 mai 2015 ;
- (vi) 2.333 actions gratuites (sous réserve d'annulation d'actions gratuites) existantes de la Société, attribuées le 30 décembre 2011, dont la période d'acquisition de deux ans arrivera à échéance le 30 décembre 2013 et la période de conservation de deux ans arrivera à échéance le 30 décembre 2015.

Il est précisé que les actions gratuites sont déjà émises.

De plus, et conformément aux dispositions des règlements des plans applicables, les actions ayant fait l'objet d'une attribution gratuite ne deviendront cessibles qu'à l'issue de leur période de conservation de deux ans.

	1 ^{er} plan d'attribution		2 nd plan d'attribution			
Date de l'AG mixte	30 mai 2007		27 mai 2009			
Nombre total d'actions pouvant être allouées	32.000		100.000			
Date du CA	3 mars 2009		1 juin 2009			
Date d'attribution						
Point de départ de la période d'acquisition	03/03/2009	01/04/2012	27/05/2009	01/07/2010	02/05/2011	30/12/2011
Nombre d'actions gratuites attribuées	30.000	3.000	26.750	56.250	22.500	2.333
Date d'attribution définitive						
Point de départ de la période de conservation	03/03/2011	01/04/2014	01/06/2011	01/07/2012	02/05/2013	30/12/2013
Actions gratuites	2.500	-	8.000	6 750	10.000	-

annulées						
Nombre d'actions en période d'attribution définitive	27.500	-	18.750	49.500	12.500	-
Valeur de l'action à la date de son attribution définitive	6,51€	-	7,03€	5,50€	5,99	-
Fin de la période de conservation	03/03/2013	01/04/2016	01/06/2013	01/07/2014	02/05/2015	30/12/2015

Les actions annulées correspondent à des actions gratuites perdues du fait du départ de l'entreprise des bénéficiaires de l'attribution pendant la période d'acquisition de ces actions.

1.3.3 CLAUSES STATUTAIRES OBLIGATOIRES

- Titres au porteur identifiables (article 8 des statuts)

Conformément à la loi, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

- Franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale à 2,5 %, 5 %, 7,5%, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50%, 90% ou 95% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les quinze jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette obligation s'applique également lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils ci-dessus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification, et ce, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

1.3.4 TRANSMISSION ET INDIVISIBILITE DES ACTIONS

1° - Les actions sont librement négociables.

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

2° - Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

3° - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

1.3.5 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la

représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions légales fixées par la loi et les statuts.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Toutes les actions sont entièrement assimilables entre elles. Notamment, et quels que soient les impôts et taxes exigibles, toutes les actions ouvrent droit au règlement d'une même somme nette lors de toutes répartitions et de tous remboursements, pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation, sous la seule réserve du point de départ de leur jouissance.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales et statutaires, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux décisions de l'Assemblée Générale et aux présents statuts.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents sociaux, demander le partage ou la licitation de ces biens, ni s'immiscer dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les actionnaires possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.

1.3.6 DROIT DE VOTE ET ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actions détenues en autocontrôle n'ont pas de droit de vote.

Il n'existe pas de limitation de droits de vote et de droits de vote multiples à ce jour.

1.3.7 TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Il n'existe aucun instrument financier donnant accès au capital à terme.

1.3.8 AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

1.3.9 PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant.

Il existait une action de concert entre Truffle Capital et Magelio Capital (cf. section 1.2.5 du présent Document).

1.4 ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

1.4.1 PRESIDENCE ET REPRESENTATION

La société est dirigée et représentée par Monsieur Philippe HOUDOUIN qui est Directeur Général et Président du Conseil d'Administration.

1.4.2 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition des organes sociaux de KEYYO est la suivante :

M. Philippe HOUDOUIN, Président du Conseil d'Administration

Administrateurs :

- M. Eric SAIZ
- M. Bernard LOUIS ROQUES
- M. Mark BIVENS, représentant Truffle Capital
- M. Michel PICOT
- M. Aldo MAREUSE

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social :

Philippe HOUDOUIN	Administrateur, Directeur Général et Président du Conseil d'administration de la Société KEYYO SA, Directeur Général de la société MAGELIO SAS, Administrateur de la société LASCOR SA, Représentant permanent du Président personne moral de la société KEYYO PROXIMITE, Administrateur du Holding Incubatrice Internet et Mobile S.A.
Eric SAIZ	Administrateur de la société KEYYO, Gérant de la société BESSY SARL, Gérant de la société CONSTRUCTIVA, Gérant de la société PROZINFO SARL, Gérant de la société NOTEX SARL.
Bernard-Louis ROQUE	Administrateur de la société KEYYO, Membre du Conseil de Surveillance de la société MOMAC WIRELESS HOLDINGS, Directeur Général et Administrateur de la société TRUFFLE CAPITAL, Administrateur de la société NETBOOSTER, Administrateur de la société POPULIS LTD et de la société POPULIS, Administrateur de la société NETMEDIA EUROPE, Administrateur de la société DENY-ALL, Membre du Conseil de Surveillance de la société EQUITIME, Membre du Conseil de Surveillance de la société PEOPLECUBE HOLDING B.V., Membre du Conseil de Surveillance de la société MOMAC B.V., Administrateur de la société LEADMEDIA GROUP, Administrateur de la société BOOSTERMEDIA B.V., Administrateur de la société UTEL, Administrateur de la société HORIZONTAL SOFTWARE.
Michel PICOT	Administrateur de la société KEYYO, Président de la société ADVEST SA, Membre du Conseil de Surveillance de la société DIAXONHIT SA, Membre du Conseil de Surveillance de la société AMISCO NV SA, Administrateur de la société SIGFOX, Administrateur du Holding incubatrice Telecom et mobile, Administrateur du Holding incubatrice Internet, Administrateur du Holding incubatrice Logiciel.
Aldo MAREUSE	Administrateur de la société KEYYO, Administrateur de la société EGYPTIAN COMPANY FOR MOBILE SERVICES (ECMS), Administrateur de la société M LINK.

TRUFFLE CAPITAL
(représenté par Mark
BIVENS)

Mark BIVENS est Administrateur de la société KEYYO, Administrateur représentant Truffle de la société LEADMEDIA GROUP, Administrateur représentant Truffle de la société MOMAC WIRELESS HOLDINGS, Administrateur de la société EQUITIME, Membre du Conseil de Surveillance de la société BOOSTERMEDIA B.V., Membre du Conseil de Surveillance de la société PEOPLECUBE HOLDING B.V., Membre du Conseil de Surveillance de la société NETMEDIA EUROPE, Administrateur représentant Truffle de la société UTEL S.A.S.

1.4.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires désigne, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants.

- Commissaires aux comptes titulaires :
MBV & ASSOCIES – 39, Avenue de Friedland 75008 Paris
CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE – 1/2, Place des Saisons 92400 Courbevoie

- Commissaires aux comptes suppléants :
Monsieur Paul Evariste Vaillant – 7, Rue de Madrid 75008 Paris
Monsieur Jean Noël Servans – 5, Rue Alfred De Vigny 75008 Paris

1.5 FACTEURS DE RISQUE

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entreprise parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La société dispose également aujourd'hui de deux lignes de financement d'un montant total de 4.750 millions d'euros auprès des établissements de crédit.

Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes de crédit n'a été utilisée.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, KEYYO doit effectuer des choix technologiques en amont.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net social au cours des cinq dernières années est la suivante :

Données sociales, en K€	2008	2009	Evol.	2010	Evol.	2011	Evol.	2012	Evol.
Résultat net	338	1 008	+198%	-598	-159%	473	-179%	562	+19%

L'évolution du résultat net consolidé au cours des cinq dernières années est la suivante :

Données consolidées, en K€	2008	2009	Evol.	2010	Evol.	2011	Evol.	2012	Evol.
Résultat net	373	1 026	+175%	-789	-177%	284	-136%	604	+113%

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

La société a retrouvé un résultat net positif de 2007 à 2009, après plusieurs années de pertes. En 2010, le résultat s'est retrouvé déficitaire pour renouer en 2011 avec le bénéfice. Compte tenu de cet historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste fragile.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO ont représenté sur l'exercice 2012 une charge totale de 112 K€.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 22 K€
- Police multirisque bureau pour 21 K€ ;
- Police d'assurance en responsabilité des dirigeants pour 58 K€ ;
- Le solde de 11 K€ concerne l'assurance des véhicules.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client : 16.04 % du CA ;
5 premiers clients : 21.11 % du CA ;
10 premiers clients : 38.65 % du CA.

- *Risques de taux de change*

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société. L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- *Facteurs de risques liés au secteur des télécommunications*

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- *Risques liés aux marchés financiers*

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

1.5.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES RECENTES – RESTRUCTURATION FINANCIERE ENVISAGEE

Néant

1.5.2 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

2. FRAIS ET FINANCEMENT DE L'OFFRE

Le coût d'acquisition de 100% des titres visés par l'Offre s'élèvera à un montant maximum d'environ 3.025.000 euros, qui se décomposera comme suit :

- 2.925.000 euros consacrés au paiement du prix d'acquisition de 100% des actions visées par l'Offre;
- environ 100.000 euros au titre des honoraires et frais engagés en vue de la réalisation de l'Offre (notamment les honoraires et frais des conseillers financiers de la Société, conseils juridiques, commissaires aux comptes et autres consultants, ainsi que les frais de communication et taxes des autorités de marché).

Le financement de l'Offre sera réalisé au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

2.1 INCIDENCE SUR LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31/12/2012, le capital de KEYYO est divisé en 2 825 000 actions et droits de vote. La répartition du capital et des droits de vote à la date du dépôt de l'Offre, sur la base des seules déclarations reçues par KEYYO de franchissement des seuils légaux visés au premier alinéa de l'article L233-7 du Code de commerce, figure à la section 1.2.5 ci-avant.

L'actionnariat évoluerait comme suit, après annulation des actions apportées à l'Offre dans les hypothèses d'un taux d'apport de 100% par les actionnaires susceptibles d'apporter leurs titres.

Hypothèse d'un taux d'apport à l'Offre de 100% de leur quote-part par les actionnaires déclarés d'apporter leurs titres à l'Offre.

Dans cette hypothèse, Truffle Capital apporterait 1 224 155 actions à l'Offre et OTC 67 000.

Ils seraient donc réduits et ne seraient alors pris en compte que 426 649 titres pour Truffle Capital et 23 351 pour OTC.

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
TRUFFLE CAPITAL	797 506	33,58%	797 506	33,58%
MAGELIO*	365 325	15,38%	365 325	15,38%
Philippe HOUDOUIN	11 500	0,48%	11 500	0,48%
BAUDOUIN Silvere	83 070	3,50%	83 070	3,50%
BOUSSUS Arnaud	2 500	0,11%	2 500	0,11%
LUTOLF Sebastien	2 500	0,11%	2 500	0,11%
LY Cong-Dong	10 000	0,42%	10 000	0,42%
MANCUSO Nathalie	3 000	0,13%	3 000	0,13%
MAREUSE Aldo	7 057	0,30%	7 057	0,30%
MITONNEAU Hugues	2 500	0,11%	2 500	0,11%
PICOT Michel	67 950	2,86%	67 950	2,86%
SOLLET Christophe	24 000	1,01%	24 000	1,01%
THOMAS Eric	12 500	0,53%	12 500	0,53%
TOTAL AUTRES MANAGERS	215 077	9,06%	215 077	9,06%
OTC	215 263	9,06%	215 263	9,06%
NEXTSTAGE	153 882	6,48%	153 882	6,48%
Eric SAIZ	111 099	4,68%	111 099	4,68%
Flottant	328 616	13,84%	328 616	13,84%
Auto-détention	176 732	7,44%	176 732	7,44%
TOTAL	2 375 000	100,0%	2 375 000	100,0%

* Magello Capital, société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, sise 64, rue de la Boétie 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 154 287, ayant pour activité le conseil en stratégie, management et en investissement, est détenue à 100% par Monsieur Philippe HOUDOUIN.

Hypothèse d'un taux d'apport à l'Offre de 100% de leur quote-part par les actionnaires déclarés et de 50% du flottant d'apporter leurs titres à l'Offre.

Dans cette hypothèse, Truffle Capital apporterait 1 224 155 actions à l'Offre, OTC 67 000 et le flottant 164 308.

Ils seraient donc tous réduits et ne seraient alors pris en compte que 378 484 titres pour Truffle Capital, 20 715 pour OTC et 50 801 pour le flottant.

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
TRUFFLE CAPITAL	845 671	35,61%	845 671	35,61%
MAGELIO*	365 325	15,38%	365 325	15,38%
Philippe HOUDOUIN	11 500	0,48%	11 500	0,48%
BAUDOUIN Silvere	83 070	3,50%	83 070	3,50%
BOUSSUS Arnaud	2 500	0,11%	2 500	0,11%
LUTOLF Sebastien	2 500	0,11%	2 500	0,11%
LY Cong-Dong	10 000	0,42%	10 000	0,42%
MANCUSO Nathalie	3 000	0,13%	3 000	0,13%
MAREUSE Aldo	7 057	0,30%	7 057	0,30%
MITONNEAU Hugues	2 500	0,11%	2 500	0,11%
PICOT Michel	67 950	2,86%	67 950	2,86%
SOLLET Christophe	24 000	1,01%	24 000	1,01%
THOMAS Eric	12 500	0,53%	12 500	0,53%
TOTAL AUTRES MANAGERS	215 077	9,06%	215 077	9,06%
OTC	217 899	9,17%	217 899	9,17%
NEXTSTAGE	153 882	6,48%	153 882	6,48%
Eric SAIZ	111 099	4,68%	111 099	4,68%
Flottant	277 815	11,70%	277 815	11,70%
Auto-détention	176 732	7,44%	176 732	7,44%
TOTAL	2 375 000	100,0%	2 375 000	100,0%

* Magelio Capital, société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, sise 64, rue de la Boétie 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 154 287, ayant pour activité le conseil en stratégie, management et en investissement, est détenue à 100% par Monsieur Philippe HOUDOUIN.

Hypothèse d'un taux d'apport à l'Offre de 100% de leur quote-part par les actionnaires déclarés et le flottant d'apporter leurs titres à l'Offre.

Dans cette hypothèse, Truffle Capital apporterait 1 224 155 actions à l'Offre, OTC 67 000 et le flottant 328 616.

Ils seraient donc tous réduits et ne seraient alors pris en compte que 340 091 titres pour Truffle Capital, 18 613 pour OTC et 91 296 pour le flottant.

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
TRUFFLE CAPITAL	884 064	37,22%	884 064	37,22%
MAGELIO*	365 325	15,38%	365 325	15,38%
Philippe HOUDOUIN	11 500	0,48%	11 500	0,48%
BAUDOUIN Silvere	83 070	3,50%	83 070	3,50%
BOUSSUS Arnaud	2 500	0,11%	2 500	0,11%
LUTOLF Sebastien	2 500	0,11%	2 500	0,11%
LY Cong-Dong	10 000	0,42%	10 000	0,42%
MANCUSO Nathalie	3 000	0,13%	3 000	0,13%
MAREUSE Aldo	7 057	0,30%	7 057	0,30%
MITONNEAU Hugues	2 500	0,11%	2 500	0,11%
PICOT Michel	67 950	2,86%	67 950	2,86%
SOLLET Christophe	24 000	1,01%	24 000	1,01%
THOMAS Eric	12 500	0,53%	12 500	0,53%
TOTAL AUTRES MANAGERS	215 077	9,06%	215 077	9,06%
OTC	220 001	9,26%	220 001	9,26%
NEXTSTAGE	153 882	6,48%	153 882	6,48%
Eric SAIZ	111 099	4,68%	111 099	4,68%
Flottant	237 320	9,99%	237 320	9,99%
Auto-détention	176 732	7,44%	176 732	7,44%
TOTAL	2 375 000	100,0%	2 375 000	100,0%

* Magelio Capital, société par actions simplifiée au capital de 50.000 €, sise 64, rue de la Boétie 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 154 287, ayant pour activité le conseil en stratégie, management et en investissement, est détenue à 100% par Monsieur Philippe HOUDOUIN.

Pour rappel, à la date du présent projet de note d'information il n'existe aucun pacte d'actionnaire en vigueur.

2.2 INCIDENCE SUR LES COMPTES DE KEYYO

Les calculs de l'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et les résultats consolidés de KEYYO, qui figurent dans le tableau ci-dessous, ont été effectués à partir des comptes consolidés condensés de KEYYO pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur la base des hypothèses suivantes :

- Nombre d'actions de 2.648.268 (hors actions auto-détenues soit 176.732 titres) ;
- Rachat de 450.000 actions (soit l'intégralité des actions visées par l'Offre) au prix de 6,50 euros par action, soit un montant de 2.925.000 euros (hors frais), puis annulation des actions rachetées ;
- Les frais liés à l'opération sont estimés à 100 K€. Ils viennent minorer les capitaux propres part du Groupe « après rachat et annulation » ;
- Le financement de l'Offre sera réalisé au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

	Base des comptes consolidés au 31/12/2012	Après opération de rachat et annulation de 450.000 actions
Capitaux propres part du Groupe (en K€)	4 775	1750
<i>dont résultat net</i>	<i>604</i>	<i>604</i>
Nombre d'actions (hors auto-détention)	2 648 268	2 198 268
Capitaux propres par action	1,80	0,80
Résultat net par action	0,23	0,27
Impact sur les capitaux propres par action		-55,8%
Impact sur le résultat net par action		20,5%

2.3 INCIDENCE SUR LA CAPITALISATION BOURSIERE

Sur la base du cours de clôture de l'action KEYYO au 16 mai 2013 de 6,02 €, la capitalisation boursière s'élevait à 17,0 M€, le capital de KEYYO étant représenté par 2.825.000 actions.

A l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions visées seraient apportées à l'Offre puis annulées et en tenant également compte de l'annulation de 450.000 actions auto-détenues, le nombre d'actions de KEYYO serait de 2.375.000 et la capitalisation boursière de KEYYO sur la base du cours de clôture, au 16 mai 2013 de 6,02€, s'élèverait à 14,3 M€.

3. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale du 10 juin 2013 dans sa 10^{ème} résolution :

1. Autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables dans les conditions qu'il appréciera, à faire acheter les actions de la société dans le respect des conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et le règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue :

- de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance ;
- de les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital sans pouvoir excéder la limite fixée par l'article L.225-209 du Code de commerce dans le cadre d'une opération de fusion, de scission et d'apport ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières ;
- de les annuler en tout ou partie, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce, en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de la dilution des actionnaires en cas d'opérations d'augmentation de capital et sous réserve de l'autorisation donnée par la présente assemblée de réduire le capital.

La présente autorisation permettra également à la société d'opérer sur ses propres actions en vue de toute autre finalité autorisée ou qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF. Dans une telle hypothèse, la société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

2. Décide que les achats d'actions de la société visés au paragraphe 1 ci-dessus pourront porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10% des actions composant le capital de la société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée) sous réserve du respect du règlement européen n°2273/2003/CE et étant précisé qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital de la Société pourra être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et ;
- le nombre d'actions que la société détiendra à quelque moment que ce soit ne dépasse pas 10% des actions composant le capital de la société.

3. Décide que l'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, par intervention sur le marché ou de gré à gré, notamment par transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré) ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles (pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre), ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la société détenues par cette dernière, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

4. Décide que, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, ces opérations pourront intervenir à tout moment, sauf en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, ainsi que de garantie de cours.

5. Décide que le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions est de quatre millions (4.000.000) d'euros ;

6. Décide que, dans le cadre de ce programme de rachat et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables, le prix maximum d'achat par action est fixé à 10 euros, hors frais d'acquisition, sur la base d'une valeur nominale de 0,32 euros.

7. Le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

8. Confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires applicables, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords dans les conditions autorisées par la loi, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, de toute autre autorité qui s'y substituerait, et tous autres organismes compétents et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

9. Décide que la présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale et prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration ayant le même objet.

3.1 ENGAGEMENTS D'APPORTS A L'OFFRE

A la date du dépôt du projet de note d'information,

- Truffle Capital détient 1.224.155 actions de la Société représentant 43,3% % du capital social et des droits de vote de KEYYO et a fait part à la Société de son intention d'apporter l'ensemble de ses actions à l'Offre
- OTC détient 238.614 actions de la Société représentant 8,45% % du capital social et des droits de vote de KEYYO et envisage d'apporter 67.000 de ses actions à l'Offre.
- Le management de la société détenant 591.902 actions de la Société représentant 20,95% % du capital social et des droits de vote de KEYYO a fait part à la Société de son intention de ne pas apporter ses actions à l'Offre.
- Eric SAIZ détenant 111.099 actions de la Société représentant 3,93% % du capital social et des droits de vote de KEYYO n'apportera pas ses actions à l'Offre.

Au total les engagements d'apports représentent 1 291 155 titres, soit 45,70% du capital social et des droits de vote de KEYYO.

A l'exception des engagements décrits ci-dessus, la Société n'a connaissance d'aucun autre engagement d'apport ou de non-apport à l'Offre à la date du dépôt du projet de note d'information.

4. COMMUNIQUES DE PRESSE DE LA SOCIETE PUBLIES DEPUIS LA PARUTION DE SON RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

Communiqué de presse

Clichy, le 6 mai 2013



Innovation pour la téléphonie d'entreprise

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2013

L'Assemblée Générale, appelée à statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se réunira le **10 juin 2013** à 10h00 au siège social de la Société, 92-98 boulevard de Clichy 92110 CLICHY.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et l'ensemble des projets de résolutions a été publié le 3 mai 2013 au BALO n° 53.

Les documents préparatoires seront tenus à la disposition des actionnaires, conformément aux dispositions et délais réglementaires applicables, au siège social de la Société, 92-98 boulevard de Clichy 92110 CLICHY ou transmis sans frais sur simple demande écrite.

Ils pourront aussi être consultés sur le site internet www.keyyo.com

Prochaine publication : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 : le mardi 14 mai 2013 avant bourse

A propos de KEYYO

Keyyo est un opérateur de services télécoms de nouvelle génération pour les entreprises. Keyyo propose des services de communications téléphoniques fixes et mobiles, d'échanges de données, et d'accès d'internet, au service de la performance des entreprises. Ces services sont associés à des applications informatiques hébergées (cloud computing), permettant aux clients de bénéficier du meilleur de la technologie. Près de 10 000 entreprises font aujourd'hui confiance à Keyyo, ce qui représente environ 200 000 utilisateurs. Le chiffre d'affaires de Keyyo était de 22,2 millions d'euros en 2012.

Pour plus d'informations : www.keyyo.com

Sur les offres et les produits : www.keyyo.com - Suivez nous sur Twitter : @Keyyo_Business

KEYYO est coté sur Alternext d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000185621 - ALKEY). www.keyyo.com

Contacts

 Innovation pour la téléphonie d'entreprise			01 72 38 77 00
	Président Directeur Général	Philippe Houdouin	phoudouin@keyyo.com
	Directrice du Développement en charge des finances	Marie-Pascale Clochard	mpclochard@keyyo.com www.keyyo.com
Crédit du Nord	★ Listing Sponsor	Jérôme Guyot	01 40 22 45 87 jerome.guyot@cdn.fr
 CAP VALUE	Communication financière	Gilles Broquelet	01 80 81 50 00 gbroquelet@capvalue.fr www.capvalue.fr



Innovation pour la téléphonie d'entreprise

- Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013 en légère baisse
- Performance des Télécoms d'entreprise sur un marché difficile

Chiffre d'affaires IFRS (M€)	2013	2012	Var. n/n-1
1 ^{er} trimestre	5,35	5,51	-2,9%

Keyyo, opérateur de services télécoms de nouvelle génération pour les entreprises, a réalisé au 1^{er} trimestre 2013 un chiffre d'affaires de 5,35 M€, en légère baisse de 2,9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2012. L'activité-clé du Groupe - les télécoms d'entreprise qui représentent désormais près de 70% des ventes globales - poursuit sa croissance alors que celle des particuliers confirme son érosion.

A l'issue de ce premier trimestre marqué par une poursuite de la dégradation de la conjoncture économique et de la déflation du marché des télécoms, Keyyo réussit à générer une croissance de l'ordre de 9% de son chiffre d'affaires télécoms d'entreprise qui représente 3,73 M€ sur le premier trimestre 2013.

Le Groupe a notamment maintenu à un niveau élevé son rythme d'acquisition de nouveaux clients tout en faisant face aux réductions sensibles d'effectifs au sein de nombreuses PME.

Le pôle Particuliers, qui ne représente plus que 30% du chiffre d'affaires, ressort en diminution de 22% par rapport au 1^{er} trimestre 2012 en raison de la forte baisse de l'activité Call Shops.

Perspectives

Keyyo confirme la bonne orientation de son activité télécoms d'entreprise qui s'appuiera, au cours du 1^{er} semestre, sur l'enrichissement de son offre de communications unifiées (*). Fort de cette dynamique, le groupe anticipe un retour progressif à la croissance de son chiffre d'affaires global en 2013.

(*) Communications unifiées : nouvelles générations de services permettant d'intégrer les moyens de communication, les outils de travail collaboratifs et l'environnement informatique.

Prochaine publication : Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2013 : le 13 août 2013 avant Bourse

A propos de KEYYO

Keyyo est un opérateur de services télécoms de nouvelle génération pour les entreprises. Keyyo propose des services de communications téléphoniques fixes et mobiles, d'échanges de données, et d'accès d'internet, au service de la performance des entreprises. Ces services sont associés à des applications informatiques hébergées (cloud computing), permettant aux clients de bénéficier du



PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS (OPRA)

Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité exprimée par certains de ses actionnaires et d'extérioriser une valeur appropriée de la Société dans un contexte de décote du titre sur le marché boursier, KEYYO a décidé de mettre en œuvre une offre publique de rachat d'actions KEYYO en vue de leur annulation.

OPRA de 2.925.000 euros

Portant sur 450.000 actions (15,93% du capital)

Prix de l'OPRA : 6,50 euros par action, soit environ 9,98% de prime sur le cours de clôture au 09/05/2013 et 13,32% de prime sur la moyenne pondérée par le volume sur les 120 précédents jours de négociation au 09/05/2013.

Le 16 mai 2013, Philippe HOUDOUIN, Président Directeur Général de KEYYO, sur délégation de pouvoirs du Conseil d'administration de la Société dans sa séance du 22 avril 2013 a décidé :

- d'un projet d'OPRA (« l'Offre ») portant sur un maximum de 450.000 actions au prix unitaire de 6,50 euros, soit un montant total maximum de 2.925.000 euros;

Les actions apportées dans le cadre de l'Offre seront annulées.

Cette opération constitue une opportunité offerte aux actionnaires qui le souhaitent de céder une partie de leurs actions à un prix représentant une prime de 9,98% par rapport au cours de clôture au 09/05/2013 et une prime de 13,32% par rapport au cours moyen pondéré sur les 120 précédents jours de négociation précédant cette date.

L'Offre constitue une opportunité offerte aux actionnaires qui le souhaitent de trouver une liquidité que le marché ne leur offre pas aujourd'hui eu égard à la faible rotation du flottant et ce, à un prix incluant une prime sur le cours de bourse actuel.

L'Offre fait bénéficier les actionnaires qui ne souhaitent pas y participer, ou dont les ordres d'apport seront réduits dans le cadre de la centralisation, d'un impact relatif sur le bénéfice net par action.

Truffle Capital qui détient à ce jour 43,33% du capital et des droits de vote, a fait part de son intention d'apporter la totalité de ses titres à l'Offre, soit 1.224.155 actions.

OTC qui détient à ce jour 8,45% du capital et des droits de vote, envisage d'apporter 67.000 actions à l'Offre.

Le management de la société détenant 591.902 actions de la Société représentant 20,95% du capital social et des droits de vote, a fait part à la Société de son intention de ne pas apporter ses actions à l'Offre.

Eric SAIZ détenant 111.099 actions de la Société représentant 3,93% du capital social et des droits de vote, n'apportera pas ses actions à l'Offre.

Le Conseil d'Administration a décidé, le 22 avril 2013, de nommer, conformément l'article 261-1 I.-3° du Règlement Général de l'AMF, Monsieur Xavier PAPER en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre qui sera déposée par la Société dans le cadre du projet de réduction de son capital social.

Le projet d'Offre proposé par le Conseil d'Administration, sera soumis à une Assemblée Générale qui est convoquée pour le 10 juin 2013.

La résolution qui sera proposée aux actionnaires ne pourra être mise en œuvre par le Conseil d'Administration de la Société que sous la condition suspensive suivante :

- o obtention du visa de conformité de l'AMF concernant ladite Offre.

Compte tenu du calendrier prévisionnel, il est envisagé de soumettre au Collège de l'AMF qui se réunira le 11 juin 2013 l'examen de la conformité du projet d'offre.

Le projet de note d'information sera disponible sur le site de la société (www.keyyo.com), ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et disponible auprès de la banque présentatrice Banque Delubac & Cie.

Prochaine publication : Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2013 : le 13 août 2013 avant Bourse

A propos de KEYYO

Keyyo est un opérateur de services télécoms de nouvelle génération pour les entreprises. Keyyo propose des services de communications téléphoniques fixes et mobiles, d'échanges de données, et d'accès d'internet, au service de la performance des entreprises. Ces services sont associés à des applications informatiques hébergées (cloud computing), permettant aux clients de bénéficier du meilleur de la technologie. Près de 10 000 entreprises font aujourd'hui confiance à Keyyo, ce qui représente environ 200 000 utilisateurs. Le chiffre d'affaires de Keyyo était de 22,2 millions d'euros en 2012.

Pour plus d'informations : www.keyyo.com

Sur les offres et les produits : www.keyyo.com

Suivez nous sur Twitter : @Keyyo_Business

KEYYO est coté sur Alternext d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000185621 - ALKEY).

www.keyyo.com



Contacts

 VoIP • Mobile • Internet	Président Directeur Général	Philippe Houdouin	01 72 38 77 00 phoudouin@keyyo.com
	Directrice du Développement en charge des finances	Marie-Pascale Clochard	mpclochard@keyyo.com www.keyyo.com
Crédit du Nord	★ Listing Sponsor	Jérôme Guyot	01 40 22 45 87 jerome.guyot@cdn.fr
	Communication financière	Gilles Broquelet	01 80 81 50 00 gbroquelet@capvalue.fr www.capvalue.fr

5. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A KEYYO

«J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 12 juin 2013 et qui sera diffusé le 12 juin 2013, soit au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par KEYYO sur ses propres actions. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.»

Fait à Clichy,

Le 12 juin 2013

KEYYO
M. Philippe HOUDOUIN
Président Directeur Général
et Président du Conseil d'Administration

6. ANNEXES



Innovation pour la téléphonie d'entreprise

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

www.keyyo.com

SOMMAIRE

1 – Etats financiers sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012	34
2 – Etats financiers consolidés IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2012	54
3 – Rapport de gestion sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés	82
4 – Rapports des Commissaires aux comptes	101
5 – Attestation de la personne responsable du Rapport financier annuel	108

**ETATS FINANCIERS SOCIAUX
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

1. COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2012

Bilan

En Keuros	31.12.12		31.12.11		31.12.10
ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Net
Recherche et développement	2 104	1 411	693	638	610
Concessions, brevets, droits similaires	793	544	249	13	101
Fonds commercial	925	381	544	317	582
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 325	859	466	574	771
Autres immobilisations corporelles	1 960	1 467	493	581	384
Avances et acomptes	-	-	-	-	25
Autres participations	965	245	720	584	350
Créances rattachées à des participations	130	-	130	446	80
Autres titres immobilisés	1 580	1 580	-	-	-
Prêts	-	-	-	21	2
Autres immobilisations financières	997	-	997	194	189
TOTAL (I)	10 779	6 487	4 292	3 368	3 094
Matières premières, approvisionnements (4)	98		98	142	146
Marchandises	28		28	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes (5)	155		155	-	25
Clients et comptes rattachés (5)	1 898	350	1 548	1 645	1 764
Autres créances			-	-	-
. Fournisseurs débiteurs (5)	319		319	194	-
. Personnel (5)	3		3	3	3
. Organismes sociaux (5)	27		27	29	16
. Etat, impôts sur les bénéfices (5)	227		227	161	100
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (5)	269		269	359	447
. Autres (5)	117		117	22	84
Valeurs mobilières de placement	2 675		2 675	4 606	4 123
Disponibilités	489		489	489	92
Charges constatées d'avance (5) (6)	427		427	342	305
TOTAL (II)	6 733	350	6 383	7 993	7 105
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF	17 512	6 837	10 675	11 361	10 199

PASSIF En Keuros	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 904.000 Euros) (7)	904	992	946
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4389	6 466	5 413
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	0	66	66
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	0	3	3
Autres réserves	0	603	603
Report à nouveau	0	-1 794	-1 195
RESULTAT EXERCICE	562	473	-598
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	5 855	6 809	5 237
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques (8)	27	35	36
Provisions pour charges	55	32	25
TOTAL (III)	82	67	61
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires (9)	3	3	37
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers (9)	23	22	20
. Associés, comptes courants de filiales (9)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (10)	2988	2 657	2 968
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel (10)	252	384	439
. Organismes sociaux (10)	423	382	376
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (10)	288	478	470
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés (10)	136	145	156
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (10)	272	97	85
Produits constatés d'avance (10)	353	316	350
TOTAL (IV)	4 738	4 484	4 901
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	10 675	11 361	10 199

Compte de résultat

En Keuros	31.12.2012			31.12.2011			31.12.2010		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	440	4	444	348	96	27,6	343	5	1,5
Production vendue services	19 867	1 523	21 390	21 659	-269	-1,2	19 714	1 945	9,9
Chiffre d'affaires Nets (11)	20 307	1 527	21 834	22 007	-173	-0,8	20 057	1 950	9,7
Production immobilisée (11)			485	499	-14	-2,8	531	-32	-6
Subventions d'exploitation reçues			4	1	3	300	3	-2	-66,7
Reprise sur amort., provisions, transfert de charges (11)			598	327	271	82,9	434	-107	-24,7
Autres produits			5	3	2	66,7	31	-28	-90,3
Total des produits d'exploitation			22 926	22 837	89	0,4	21 056	1 781	8,5
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			497	439	58	13,2	378	61	16,1
Variation de stock de marchandises			69	5	64	1280	-4	9	-225
Achats de matières premières et autres appr.			9 245	9 770	-525	-5,4	9 069	701	7,7
Variation de stock matières premières et autres appr.									n/s
Autres achats et charges externes (12)			5 670	5 400	270	5	4 853	547	11,3
Impôts, taxes et versements assimilés			342	367	-25	-6,8	376	-9	-2,4
Salaires et traitements (13)			3 048	2 840	208	7,3	2 674	166	6,2
Charges sociales (13)			1532	1409	123	8,7	1339	70	5,2
Dotations aux amortissements sur immobilisations			826	1140	-314	-27,5	779	361	46,3
Dotations aux provisions sur immobilisations			130		130				n/s
Dotations aux provisions sur actif circulant			120	160	-40	-25	231	-71	-30,7
Dotations aux provisions pour risques et charges			54	7	47	671,4	19	-12	-63,2
Autres charges			690	376	314	83,5	440	-64	-14,5
Total des charges d'exploitation			22 223	21 913	310	1,4	20 154	1 759	8,7
RESULTAT D'EXPLOITATION			703	924	-221	-23,9	902	22	2,4

RESULTAT D'EXPLOITATION	703	924	-221	-23,9	902	22	2,4
Produits financiers de participations							<i>n/s</i>
Produits des autres valeurs mobilières					121	-121	<i>n/s</i>
Autres intérêts et produits assimilés	57	35	22	62,9	25	10	40
Reprises sur provisions et transferts de charges	632		632		167	-167	<i>n/s</i>
Différences positives de change							<i>n/s</i>
Produits nets sur cessions VMP	6	21	-15	-71,4	34	-13	-38,2
Total des produits financiers	695	56	639	1141,1	347	-291	-83,9
Dotations financières aux amortissements et provisions	624	624			1799	-1175	-65,3
Intérêts et charges assimilées	19		19				<i>n/s</i>
Mali de fusion		17	-17	-100	164	-147	-89,6
Différences négatives de change	2		2				<i>n/s</i>
Charges nettes sur cessions VMP	18	3	15	500	6	-3	-50
Total des charges financières	663	644	19	3	1969	-1325	-67,3
FINANCIER (14)	32	-588	620	-105,4	-1622	1034	-63,7
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	735	336	399	118,8	-720	1056	-146,7
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					91	-91	<i>n/s</i>
Produits exceptionnels sur opérations en capital	141	12	129	1075		12	<i>n/s</i>
Reprises sur provisions et transferts de charges							<i>n/s</i>
Total des produits exceptionnels (15)	141	12	129	1075	91	-79	-86,8
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	135		135		15	-15	<i>n/s</i>
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	241	32	209	653,1	5	27	<i>n/s</i>
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	4		4				<i>n/s</i>
Total des charges exceptionnelles (16)	380	32	348	1087,5	20	12	60
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-239	-20	-219	1095	71	-91	-128,2
Participation des salariés							<i>n/s</i>
Impôts sur les bénéfices	-66	-157	91	-58	-51	-106	<i>n/s</i>
Total des Produits	23 762	22 905	857	3,7	21 494	1 411	6,6
Total des charges	23 200	22 432	768	3,4	22 092	340	1,5
RESULTAT NET	562	473	89	18,8	-598	1 071	-179,1
Dont Crédit-bail mobilier	-	-	-		-		
Dont Crédit-bail immobilier	-	-	-		-		

Tableau des flux de trésorerie

En K€	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	562	473	-598
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations	1450	1764	779
Reprises provisions dépréciation immobilisations	-632		1631
Dotations aux amort. & prov. De l'actif circulant	120	-132	231
Reprise Provision & Amortissement de l'actif circulant	-389		-324
Plus ou moins Value nette des immobilisations cédées	-92	20	5
Dotation/Reprise provision risques et charges	54	7	-80
Variation de stock	-69	5	-4
Capacité d'autofinancement	1 004	2 137	1 640
Transfert de charges au compte de charges à répartir			
Variation du Besoin en Fonds de roulement lié à l'activité	29	-262	5
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 033	1 875	1 645
Opérations de fusion	-452		
Prix de cession des immobilisations cédées			
Acquisitions d'immobilisations	-967	-809	-1940
Réductions d'immobilisations financières	69	-609	17
Subvention d'investissement			
Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-1 350	-1 418	-1 923
Mouvement lié à des opérations sur le capital	-1515	1099	1574
Augmentation des dettes financières			
Avance Conditionnée		-2	
Réduction des dettes financières	29		
Variation des comptes courants	-130	-640	453
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1616	457	2027
Variation de la trésorerie	-1 933	914	1 749
Trésorerie à l'ouverture	5 093	4 179	2 430
Trésorerie à la clôture	3 161	5 093	4 179

2. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1 PRÉAMBULE, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1.1 Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2012 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2011 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 674 551 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 561 593 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

2.1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2012 sont établis en conformité avec les dispositions du code de commerce (art. L-123-12 à L 123-28) et les règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de recherche et développement et clientèle)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

Clientèle

La clientèle n'est pas amortie mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel considérant que la durée d'utilité de la clientèle est indéterminée.

Les critères utilisés pour réaliser le test de dépréciation sont ceux utilisés lors de l'acquisition (multiple de la marge brute, multiple du chiffre d'affaires annuel,...) ou transactions similaires, lorsque disponibles.

Une provision est comptabilisée quand la valeur de réalisation issue du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable.

2.1.2.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite,
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre,
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable,
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.1.2.3 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

2.1.2.4 Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

2.1.2.5 Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas notamment sur la base de critères liés à l'ancienneté.

2.1.2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture. Si les valeurs de clôture sont inférieures à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée.

2.1.2.7 Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 2.75%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de mortalité : TH00-02 et TF00-002
- Taux de turnover : 17%

Les écarts actuariels sont constatés dans l'exercice de leur survenance.

2.1.2.8 Participation aux résultats de l'entreprise

En date du 14 décembre 2011, les responsables et les membres du personnel se sont réunis pour voter la mise en place de l'accord de participation, en application de l'article L. 3322-2 du Code du Travail visant les entreprises employant habituellement au moins 50 salariés.

Les membres du personnel ont décidé à la majorité des deux tiers l'adoption de l'accord de participation.

Du fait des déficits antérieurs imputables des cinq dernières années, il n'y a pas de dotation à la réserve spéciale de Participation au 31 décembre 2012.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Le conseil d'administration du 12 avril 2012 a arrêté les modalités de la fusion absorption de la société KEYYO MOBILE par KEYYO S.A. en date du 1^{er} janvier 2012. Les différentes procédures légales et administratives nécessaires ont été menées à cet effet, et ont abouti le 24 mai 2012, à la dissolution de plein droit de KEYYO MOBILE.
- Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un montant total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 49 500 actions au profit de salariés sur l'exercice 2012.
- Le conseil d'administration du 31 mai 2012 a donné à Monsieur Philippe HOUDOUIN, Directeur, une délégation de pouvoir pour établir un programme de rachat de titres de la société et procéder à des rachats de titres de la Société.
Lors de ce même conseil, les administrateurs ont autorisé le rachat de 150.000 actions auprès de Monsieur Eric SAIZ ainsi que le rachat de 105 497 actions auprès de la société Truffle Capital, tous deux administrateurs de la société.

Le descriptif du programme de rachat d'actions est disponible sur le site Keyyo.com.

La société a racheté au mois de juin 170 000 actions pour un montant de 935 000 euros et au mois de juillet 105 497 actions pour un montant de 580 233,50 euros, soit un montant global de 1 515 233,50 euros.

- Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues :

Conformément au descriptif de programme susvisé, l'un des objectifs de ces rachats est de permettre une relation des actionnaires lors d'une réduction de capital pour annuler les titres acquis en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Le Conseil d'administration en date du 10 octobre 2012 a décidé de réduire le capital social de la société par annulation de 275.538 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune.

Le montant du capital a été, en conséquence, réduit de 88.172,16 euros pour être ramené de 992.172,16 euros à 904.000 euros divisé en 2.825.000 actions de 0,32 euros de nominal chacune.

Le conseil d'administration a décidé par ailleurs d'imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées qui est de 1.515.379,89 euros et leur valeur nominale qui est de 88.172,16 euros soit la somme de 1.427.207,73 euros sur le compte prime de fusion qui a été réduit de 5.816.825,87 euros à 4.389.618, 14 euros.

- La société a poursuivi son rachat d'actions au mois de novembre 2012 : 76.676 actions pour un montant de 420.068 euros et au mois de décembre 75.000 actions pour un montant de 412 500 euros.
- Arrivée d'un nouvel Actionnaire NEXTSTAGE
KEYYO a accueilli un nouvel actionnaire NEXTSTAGE détenant, en date du 10 décembre 2012, 153.882 titres

NEXTSTAGE est une société de gestion indépendante, spécialisée dans l'investissement et le financement de la croissance des PME cotées et non cotées. Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en 2002, elle gère près de 300 Millions d'euros qui sont investis dans des PME Françaises et Européennes.

2.2 NOTE SUR LE BILAN ACTIF

2.2.1 Immobilisations

2.2.1.1 Immobilisations brutes

Actif immobilisé (K€)	31-déc-11	Acquisitions	Cession ou Rebut	31-déc-12
Recherche & Développement (a)	1 733	371		2 104
Concessions, brevets, licences	390	403		793
Fonds commercial, Clientèle (b)	627	528	230	925
Total immobilisations incorporelles (renvoi (1))	2 749	1 302	230	3 822
Agencements, constructions sol autrui	-			-
Matériel et outillage	1 233	93		1 325
Installations, agencements divers	1 087	15	19	1 083
Matériel de transport	6			6
Matériel de bureau, informatique et Callbox	674	143	3	814
Mobilier	52	5		57
Avances et acomptes	-			-
Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))	3 052	256	22	3 285
	-			-
Titres de participation (c)	1 180	135	350	965
Créances rattachées à des participations	720	250	840	130
Autres titres immobilisés (d)	1 580			1 580
Prêts	29	10	39	-
Dépôts – garanties diverses	194	13	42	165
Actions propres ou Parts propres		2 348	1 515	832
Total Immobilisations financières (renvoi (3))	3 702	2 756	2 786	3 672
TOTAL	9 503	4 314	3 038	10 779

(a) Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

En 2012, les frais de recherche et développement ont été activés pour un montant total de 371 K€.

(b) Fonds commercial et clientèle

Le fonds commercial correspondait à l'acquisition en 2003 de deux droits au bail de téléboutiques (106 K€) et à l'acquisition en 2006 d'un fonds de commerce à Clichy pour 125 K€. Au regard de la valorisation réalisée en fin d'exercice 2011, une dépréciation complémentaire de 15 K€ avait été constatée.

Au cours de l'exercice 2012, les deux droits au bail et le fonds de commerce ont été cédés. Ces cessions s'évaluent en totalité à 141 K€.

En 2010, suite à la transmission de patrimoine de la société BLADIPHONE à la société KEYYO, il a été déterminé un mali technique d'un montant de 397 K€. Ce mali technique a été affecté en clientèle.

La valorisation de cette clientèle a été déterminée par un multiple de la marge brute de cette activité. Une dépréciation de 250 K€ a été comptabilisée fin 2011.

A la clôture des comptes 2012, une dépréciation complémentaire de 74 K€ a été constatée. Le montant total de la dépréciation s'élève à 324 K€ au 31 décembre 2012.

Au 1^{er} janvier 2012 la société KEYYO MOBILE a fait l'objet d'une fusion absorption par KEYYO. A ce titre, il a été activé une clientèle pour un montant de 528 K€. A la date de clôture de l'exercice cette clientèle a été valorisée sur la base d'un multiple de chiffre d'affaires. A ce titre, une provision pour dépréciation de 56 K€ a été enregistrée.

c) Titres de participation

Au 31 décembre 2012, les titres de participation comprennent les titres de capital détenus suivants :

- Titres de la société NORMACTION pour 245 K€
- Titres de la société A-TRIBU TELECOM acquise à 100% en 2011, devenu KEYYO PROXIMITE, pour 720 K€.

Suite à l'acquisition d'A-Tribu Télécom, le complément de prix de 135 K€, calculé sur la progression du chiffre d'affaires, a été versé en juillet 2012.

Compte tenu de la fusion absorption de KEYYO MOBILE en 2012, la provision sur titres de 2011 d'un montant de 350 K€ a été reprise sur l'exercice 2012.

Compte tenu de la mise en liquidation de la société NORMACTION au cours du 1^{er} trimestre 2011, les titres de la société NORMACTION ont été provisionnés à 100%. Aucune évolution n'est intervenue sur ce dossier.

(d) Obligations convertibles en actions

KEYYO a souscrit en 2009 à une émission obligataire convertible d'un montant de 1,5 M€, lui permettant de détenir, en cas de conversion, 20% du capital de la société NORMACTION. D'une durée de cinq ans au taux de 8% remboursable avec une prime de non-conversion de 1 euro.

Par jugement en date du 6 octobre 2010, le tribunal de commerce de Nanterre a prononcé le redressement judiciaire de la société NORMACTION. KEYYO a provisionné à 100% sa créance en obligations convertibles.

A la clôture, aucune évolution n'est intervenue sur ce dossier.

2.2.1.2 Amortissements et provisions d'actif (K euros)

Amortissements et provisions (K€)	Augmentatio		Diminutio	
	31-déc-11	n	n	31-déc-12
Recherche & Développement	1 094	317		1 411
Concessions brevets licences	377	167		544
Fonds commercial, clientèle	310	131	60	381
1) Total Immobilisations incorporelles (renvoi (1))	1 781	615	60	2 336
Matériel et outillage	659	201		859
Installations agencements divers	735	55	18	772
Matériel de transport	-	3		3
Matériel de bureau, informatique et Callbox	469	184	3	650
Mobilier	34	8		42
2) Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))	1 897	451	21	2 326
Autres participations	595		350	245
Créances rattachées à des participations	274		274	-
Autres titres immobilisés	1 580			1 580
Prêts	8		8	-
Dépôts et cautionnements	-			-
3) Total Immobilisations financières (renvoi (3))	2 457	-	632	1 825
TOTAL	6 135	1 066	713	6 487

Au cours de l'exercice 2012, les deux droits au bail et le fonds de commerce ont été cédés. Par conséquent les provisions constituées sur ces actifs incorporels d'une valeur totale de 60 K€ ont été reprises en totalité au titre de l'exercice.

Suite au jugement prononcé par le tribunal de commerce de Nanterre, de mise en redressement judiciaire de la société NORMACTION, les titres de participation et les obligations convertibles souscrites, ainsi que les intérêts courus, ont été provisionnés à 100% pour un montant total de 1 825 K€ au 31 décembre 2010. Fin 2012, aucune évolution n'est intervenue sur ce dossier.

2.2.1.3 Détail des immobilisations et amortissements/dépréciations en fin de période (renvoi (1) à (3))

Nature des biens immobilisés (K€)	Montant	Amor.	Valeur nette	Durée
Recherche & Développement	2 104	1 411	693	3 ans
Concessions, brevets, licences	793	544	249	1 à 15 ans
Fonds commercial, clientèle	925	381	544	Néant
Matériel et outillage	1 325	859	466	1 à 5 ans
Installations, agencements divers	1 083	772	311	5 à 10 ans
Matériel de transport	6	3	3	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	814	650	164	2 à 5 ans
Mobilier	57	42	15	5 ans
Avances et acomptes sur immobilisation	-	-	-	Néant
Autres immobilisations financières	3 672	1 825	1 847	Néant
TOTAL	10 779	6 487	4 292	

2.2.2 Stocks (renvoi (4))

Les stocks sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels KEYYO.

2.2.3 Etat des créances (renvoi (5))

Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	155	155	-
Clients	1 898	1 898	-
Fournisseurs débiteurs - Avoirs à recevoir	319	319	-
Personnel	3	3	-
Organismes sociaux	27	27	-
Crédit d'impôt recherche	227	227	-
Taxe sur la valeur ajoutée	269	269	-
Autres	117	117	-
Charges constatées d'avance	427	427	-
TOTAL	3 442	3 442	-

Un crédit d'impôt recherche a été constitué chaque année depuis 2006

Le solde de 227 K€ comprend 161 K€ au titre de 2011 et 66 K€ au titre de 2012.

Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2013.

2.2.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Clients et comptes rattachés	727	671	877
Autres créances	315	56	76
Etat produit à recevoir	-	-	-
TOTAL	1 042	727	953

2.2.5 Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement (K€)	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Actions propres / Contrat liquidité	39	102	52
Actions propres Réservées aux salariés	67	244	409
Sicavs	2 569	4 260	3 662
TOTAL	2 675	4 606	4 123

Au 31 décembre 2012, la société KEYYO détient un total de 176.732 titres d'autocontrôle pour une valeur comptable de 939 K€, dont 151 376 titres comptabilisés en immobilisations financières pour une valeur comptable de 832 k€.

L'évaluation au 31 décembre 2012 des actions propres remis aux salariés s'élève à 113 970 €, les actions propres liées au contrat de liquidité s'élèvent à 40 195 €.

Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un montant total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 49 500 actions au profit de salariés sur l'exercice 2012.

2.2.6 Charges constatées d'avance (renvoi (6))

Charges constatées d'avance (K€)	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Loyer et charges locatives	70	70	10
Locations mobilières et crédit bail	3	3	8
Assurances	12	45	22
Frais réseaux	32	26	46
Maintenance	50	23	19
Avance sur commissions	223	153	191
Autres	37	22	9
TOTAL	427	342	305

2.2.7 Provision

Provisions pour dépréciation (K€)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations Financières	2 457		632	1 825
Clients	540	37	227	350
Autres	7		7	-
Valeur mobilière de Placement	-			-
TOTAL	3 004	37	866	2 175

Suite au jugement prononcé par le tribunal de commerce de Nanterre, de mise en redressement judiciaire de la société NORMACTION, les titres de participations et les obligations convertibles souscrites, ainsi que les intérêts courus, ont été provisionnés au 31 décembre 2010 à 100% pour un montant total de 1 825 K€.

A la date d'arrêté des comptes annuels 2012, il n'y a pas eu d'évolution connue sur la liquidation des sociétés du groupe NORMACTION.

Compte tenu de la fusion absorption de KEYYO MOBILE en date du 1^{er} janvier 2012, la provision 2011 sur titres détenus par KEYYO d'un montant de 350 K€ et la provision relative aux avances en compte courant pour 274 K€ ont été reprises sur l'exercice 2012.

La mise en place de nouvelles procédures de recouvrement a permis d'améliorer la gestion du poste client.

NOTE SUR LE BILAN PASSIF

2.2.8 Capital social (renvoi (7))

Capital social (K€)	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux
31-déc-11	992	6 466	672	- 1 794	473	6 809
Affectation résultat 2011	-	649	- 672	1 794	- 473	-
Diminution de Capital -	88	- 1 427				- 1 515
Résultat de l'exercice 2012					562	562
31-déc-12	904	4 389	-	-	562	5 855

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à 904.000 €. Il est composé de 2.825.000 actions de 0,32 € de nominal.

2.2.9 Provisions pour risques et charges (renvoi (8))

Nature des provisions (K€)	A l'ouverture	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	A la clôture
Provision pour IDR	32		23		9
Autres provision (retenue source)	-				-
Provision pour litiges prud'homaux	15				15
Provision pour litiges commerciaux	20	10	20		10
Provisions Amendes et Pénalités	-	2			2
Provisions AAG Attribuées	-	46			46
TOTAL	67	58	43	-	82

La provision pour IDR correspond à l'indemnité de départ en retraite des salariés. Elle diminue de 23 K€ sur l'exercice.

La reprise de provision de 20 K€ pour litige commerciaux provient d'un ancien litige datant de 2006.

Courant 2012, deux litiges commerciaux sont apparus. L'un d'entre eux, réglé en janvier 2013 fait l'objet d'une provision de 2 K€ sur l'exercice 2012 et le second, par mesure de prudence, une provision a été constituée de 8K€.

La provision AAG Attribuées de 46 K€ correspond à l'étalement de la charge corrélativement aux actions gratuites attribuées.

2.2.10 Etat des dettes (renvoi (9) et (10))

Dettes financières (K€)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	-	-	-	-
Compte bancaire	-	-	-	-
Cautions reçues	23	-	23	-
Concours bancaires	3	3	-	-
Compte d'associés	-	-	-	-
TOTAL	26	3	23	-

Dettes courantes (K€)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs	2 988	2 988	-	-
Dettes sociales	675	675	-	-
Dettes fiscales	424	424	-	-
Autres dettes	272	272	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	353	353	-	-
TOTAL	4 712	4 712	-	-

2.2.11 Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	31.12.12	31.12.11	31.12.10
Emprunts & dettes établissements de crédit	3	3	3
Fournisseurs	1 542	1 448	1 425
Dettes fiscales & sociales	526	677	749
Autres dettes			
TOTAL	2 071	2 128	2 177

2.2.12 Produits constatés d'avance (renvoi (10))

Produits constatés d'avance (K€)	31.12.12	31.12.11	31.12.10
KEYYO Home	10	11	19
KEYYO PREMIUM	236	189	146
KEYYO Sce PROXIMITE	98	116	180
OPERATEURS	9		5
TOTAL	353	316	350

Les produits constatés d'avance correspondent à des facturations non consommées à la clôture de l'exercice 2012.

2.3 NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

2.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires (renvoi (11))

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (K€)	Montant HT 2012	Montant HT 2011	Montant HT 2010
KEYYO Home	809	1 303	1 549
KEYYO Business	12 375	11 034	9 772
KEYYO Call Shop	7 212	8 615	7 847
OPERATEURS	1 438	1 055	889
TOTAL	21 834	22 007	20 057

2.3.2 Production immobilisée (renvoi (11))

Le poste de production immobilisée se compose de :

- 114 K€ de matériels prêtés ou loués à nos clients,
- 371 K€ de frais de développement immobilisés.

2.3.3 Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions et transferts de charges (renvoi (11))

Le poste reprises et provisions, transfert de charges se compose principalement de :

- 390 K€ de reprise sur provision clients,
- 60 K€ de reprise sur dépréciation d'immobilisation incorporelles
- 43 K€ de reprise sur provision pour risque et charges,
- 28 K€ de transferts de charges sur avantages en nature véhicule des salariés.

2.3.4 Autres achats et charges externes (renvoi (12))

Ce poste augmente de 270 K€, soit + 5 % par rapport à 2011.

- Augmentation des sous-traitants de 69 K€,
- Augmentation des frais de personnel extérieur nets de 275 K€,
- Diminution des honoraires de 46 K€,
- Diminution des frais de déplacements de 36K€.

2.3.5 Salaires et charges sociales (renvoi (13))

Ils s'établissent à 4 580 K€. Les effectifs de la société au 31 décembre se décomposent comme suit :

Effectif de la société	2012	2011
Cadres	45	40
Non cadres	17	20
Apprenti	1	0
TOTAL	63	60

2.3.6 Résultat financier (renvoi (14))

Pour 2012, le résultat financier dégagé est de 32 K€.

Les produits financiers sont essentiellement composés des reprises des dépréciations rattachées à KEYYO MOBILE (titres de participation pour 350 K€ et compte courant pour 274 K€) et inhérente à la TUP intervenue au cours de l'exercice. Les autres produits financiers correspondent aux intérêts de DAT.

Les charges financières quant à elles sont essentiellement composées du mali constaté lors de la TUP de KEYYO MOBILE (624 K€).

2.3.7 Résultat exceptionnel (renvoi (15) et (16))

Ce poste est essentiellement composé des moins-values sur éléments d'actifs cédés (100 K€) correspondant à des cessions de droit au bail et fonds de commerce.

Ce poste intègre également 118 K€ d'indemnités de départ et 21 K€ d'amendes et pénalités.

2.3.8 h. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	703	94	797
Résultat financier	32	4	36
Résultat exceptionnel	-239	-32	-271
TOTAL	496	66	562

Le montant d'impôt société correspond au produit du crédit d'impôt recherche de l'année 2012 pour 66 K€.

Accroissements et allègements (K€)	Montant	Impôts	
		taux :	33,33%
Accroissements	-	-	
Provisions réglementées	-	-	
Subvention à réintégrer au résultat	-	-	
Allègements	12 273	4 091	
Provisions non déductibles l'année de dotation	46	15	
Total des déficits exploit. reportables	12 227	4 076	
Total des moins-values à long terme	-	-	
TOTAL	12 273	4 091	

2.4 AUTRES INFORMATIONS

2.4.1 Filiales et participations

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-TRIBU TELECOM, opérateur téléphonique spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. Basé dans la Meuse, A-TRIBU TELECOM est un acteur régional bien implanté qui connaît un développement constant de son activité depuis sa création en 2007. Cette acquisition a permis à KEYYO d'ouvrir sa première agence commerciale en province, elle couvre la région Est de la France.

En juin 2012, la nouvelle dénomination sociale de cette société est KEYYO PROXIMITE.

2.4.2 Parties liées

A-TRIBU TELECOM a signé, le 16 décembre 2011, avec la société KEYYO une convention de compte courant afin de contribuer au financement des besoins opérationnels de sa filiale. Cette convention ne prévoit aucun intérêt à courir sur les avances versées.

Le 20 décembre 2012 KEYYO PROXIMITE a reconduit sa période d'une année par un avenant et acté son renouvellement par tacite reconduction par nouvelle période de douze mois.

Le montant versé par KEYYO au titre de l'exercice 2012 s'élève à 130 K€.

2.4.3 Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2012 une rémunération brute de 24 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL perçoit à compter du 1er janvier 2010 un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L 225-38 du Code du commerce car Monsieur Philippe HOUDOUIN est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

La société MAGELIO a perçu au cours de l'année 2012 des honoraires de 234 K€.

L'assemblée générale mixte du 31 mai 2012 a décidé d'allouer 30 K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 21 février 2013 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

2.4.4 Informations relatives au crédit-bail

Tous les contrats relatifs au crédit-bail se sont terminés sur l'exercice 2009. Aucun nouveau contrat n'a été conclu sur l'exercice 2012.

2.4.5 Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

- Ligne de crédit de 750 000 € à la clôture de l'exercice auprès de la BNP,
- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du CDN de 2.000.000 € sur 72 mois,
- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du LCL de 2.000.000 € sur 48 mois.

Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes de crédit n'a été utilisée.

Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation (DIF) cumulé au 31 décembre 2012 est de 3 447 heures valorisées à 84 460 €. Durant l'exercice 2012, deux collaborateurs non cadre ont utilisé au total 28 heures de formation dans le cadre du DIF.

2.4.6 Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2012(en €)

KEYYO

Tableau des filiales et participations

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis par Sté (brut) (**)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos	Résultat de l'exercice clos	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice	
					Brute	Nette						
KEYYO PROXIMITE												
31 Rue LEROUX 55500 Ligny-en-Barrois	1 500	15 000	-198 329	100,00%	719 400	719 400	130 000	-	757 648	-191 545	-	
TOTAL	1 500	15 000	-198 329		719 400	719 400	130 000	-	757 648	-191 545	-	

(*) y compris le résultat de l'exercice.

(**) Y compris les comptes courants d'associés.

2.4.7 Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

Néant

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

3. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE EN NORMES IFRS

Actif

Milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11	31/12/10
Actifs non courants				
Immobilisations Incorporelles nettes	1a	1 966	1 953	1 546
Immobilisations corporelles nettes	1b	1 004	1 253	1 167
Instruments financiers	2			
Actifs financiers nets	3	167	215	191
Autres créances				
Impôts différés actifs	22	419	333	331
Total actifs non courants		3 556	3 754	3 235
Actifs courants				
Stocks et encours nets	4	133	198	238
Créances clients nettes	5	1 571	1 593	1 701
Actifs financiers nets courants	3		50	
Autres créances	6	1 576	1 103	1 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	3 069	4 798	3 754
Total actifs courants		6 349	7 742	6 776
TOTAL ACTIF		9 905	11 496	10 011
Passif				
Capitaux propres				
Capital social		904	992	946
Prime d'émission		4 390	6 466	5 413
Réserves consolidées		-229	644	826
Report à nouveau			-1 794	-1 195
Résultat de la période		604	284	-789
Actions d'autocontrôle		-893	-187	-268
Total capitaux propres		4 775	6 405	4 933
Passifs non courants				
Dettes financières non courantes	8	88	93	20
Avantages du personnel	9	9	32	25
Impôts différés passifs	22			
Autres passifs	13			
Total passifs non courants		98	125	45
Passifs courants				
Dettes financières courantes	8	3	3	83
Provisions	10	27	35	36
Fournisseurs	11	3 091	2 861	3 129
Dettes fiscales et sociales	12	1 188	1 316	1 256
Autres passifs	13	723	751	529
Total passifs courants		5 032	4 966	5 033
TOTAL PASSIF		9 905	11 496	10 011

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL EN NORMES IFRS

Milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11	Variation	%	31/12/10	Variation	%
Chiffre d'affaires	14	22 224	22 602	-378	-1,7	20 370	2 232	11,0
Coût des services et produits consommés	15	-12 001	-13 029	1 028	-7,9	-11 527	-1 502	13,0
Autres charges externes	16	-3 587	-3 486	-101	2,9	-2 914	-572	19,6
Impôts et taxes		-347	-369	22	-6,0	-287	-82	28,6
Charges de personnel	17	-4 446	-4 083	-363	8,9	-3 655	-428	11,7
Dotations aux amortissements nettes		-821	-1196	375	-31,4	-797	-399	50,1
Dotations aux provisions nettes	18	-291	-199	-92	46,2	-341	142	-41,6
Autres produits et charges	19	-308	-33	-275	833,3	-261	228	-87,4
Résultat opérationnel		423	207	216	104,3	588	-381	-64,8
Dont résultat opérationnel récurrent	20	860	626	234	37,4	866	-240	-27,7
				0				
Charges financières nettes	21	39	25	14	56,0	-1642	1667	-101,5
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence								
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur les résultats		462	232	230	99	-1 053	1 285	-122
Impôt sur le résultat	22	142	52	90	173	264	-212	-80
Résultat net des activités poursuivies		604	284	320	113	-789	1 073	-136
Résultat net après impôts des activités abandonnées								
Résultat net		604	284	320	113	-789	1 073	-136
Résultat net revenant								
- aux actionnaires de la Société		604	284	320	113	-789	1 073	-136
- aux intérêts minoritaires				-	-		-	-
Résultat net par action								
- des activités poursuivies	23	0,21	0,09	-	-	0,28	-	-
- dilué des activités poursuivies	23	0,21	0,09	-	-	0,28	-	-
Résultat net par action de l'ensemble consolidé								
- de l'ensemble consolidé	23	0,21	0,09	-	-	0,28	-	-
- dilué de l'ensemble consolidé	23	0,21	0,09	-	-	0,28	-	-

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Milliers d'euros	Part du groupe						Capitaux - propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux - propres - part du groupe		
Capitaux propres au 31 décembre 2012								
Capitaux propres au 31 décembre 2009	864	3 921	-392	-482	3	3 914		3 914
Changement des méthodes comptables								
Capitaux propres au 31 décembre 2009 corrigé	864	3 921	-392	-482	3	3 914		3 914
Opérations sur capital	82	1 492				1 574		1 574
Opérations des titres auto-détenus			124			124		124
Résultat net de l'exercice				-789		-789		-789
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	946	5 413	-268	-1 271	3	4 823		4 823
Variation de périmètre				110		110		110
Capitaux propres au 31 décembre 2010	946	5 413	-268	-1 161	3	4 933		4 933
Changement des méthodes comptables								
Capitaux propres au 31 décembre 2010 corrigé	946	5 413	-268	-1 161	3	4 933		4 933
Opérations sur capital	46	1 053				1 099		1 099
Opérations des titres auto-détenus			81	11	-3	89		89
Résultat net de l'exercice				284		284		284
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2011	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Changement des méthodes comptables								
Capitaux propres au 31 décembre 2011 corrigé	992	6 466	-187	-866		6 405		6 405
Opérations sur capital	-88	-2 076	649			-1 515		-1 515
Opérations des titres auto-détenus			-1 355	636		-719		-719
Résultat net de l'exercice				604		604		604
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	904	4 390	-893	374		4 775		4 775
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2012	904	4 390	-893	374		4 775		4 775

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Milliers d'euros		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES				
+ Résultat net revenant aux actionnaires de la société	A	604	284	-789
- Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	B	563	1 078	2 951
- / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations		1469	1 144	1 275
- / + Plus et moins values de cession d'immobilisation		-92	18	21
- / + Dotations aux provisions des actifs courants		-802	-90	-62
- / + Dotations aux provisions des actifs non-courants				1 796
- / + Dotations aux provisions des passifs non-courants				
- / + Dotations aux provisions des passifs courants		53	6	19
- / + Autres variations *		-65		-98
= Capacité d'autofinancement	A-B	1167	1 362	2 162
+ Coût de l'endettement financier net				
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)				
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		-64	175	128
= Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	C	1103	1 537	2 290
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
- Opérations de fusion		-452		
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-969	-826	-1 851
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles				
- Acquisitions d'immobilisations financières		69	-794	
+ Cessions d'immobilisations financières				17
+ / - Variation des prêts et avances consentis				
+ / - Variation de périmètre			155	-336
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement				
= Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	D	-1352	-1465	-2170
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
+ Augmentation ou (-) diminution du capital		-1515	1 099	1 574
+ Augmentation d'emprunt				
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		34	-45	
- Intérêts financiers nets versés (y compris location financement)				
+ / - Variation des comptes courants (hors groupe)				-5
+ / - Variation des avances conditionnées			-2	
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement				
= Total flux de trésorerie liés aux activités de financement	E	-1481	1 052	1 569
VARIATION DE TRESORERIE NETTE				
Trésorerie à l'ouverture (D)	F	4 796	3 672	1 983
Trésorerie de clôture (E)	G	3 066	4 796	3 672
Variation de trésorerie nette (A+B+C = D-E)		-1 730	1 124	1 689

* les autres variations concernent essentiellement le reclassement des pertes sur créances irrécouvrables en dotations aux provisions des actifs courants

4. ANNEXE AU COMPTES CONSOLIDES 2012

4.1 INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

KEYYO est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

Les actions sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621 et sous le nouveau code mnémonique ALKEY.

La société KEYYO est un des premiers opérateurs de téléphonie sur IP en France ayant fait le choix, en 2005, du protocole SIP. Elle maîtrise une architecture 100% IP développée par ses équipes de Recherche & Développement, à partir de technologies ouvertes.

Le groupe KEYYO s'adresse à diverses cibles :

- Les entreprises avec des offres IP *centrex*, de *trunking SIP*, de collecte 08AB et de téléphonie mobile.
- Les particuliers avec des offres de téléphonie en majorité à l'international
- Les opérateurs avec des offres fixes et mobiles en marque blanche.

En date du 22 Avril 2013, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de KEYYO pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de KEYYO lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 10 juin 2013.

4.2 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Le 30 juillet 2010, KEYYO a fait l'acquisition de 100% de la société MOBEEL opérateur de réseau mobile virtuel. Depuis fin 2010, la dénomination de cette société est KEYYO MOBILE.

En janvier 2012, KEYYO a réalisé la fusion absorption de la société KEYYO MOBILE.

Le 26 octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur de réseau spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME. En 2012, la dénomination de cette filiale est devenue KEYYO PROXIMITE.

Le périmètre s'établit au 31 décembre 2012 comme suit :

Nom de la société	Forme Juridique	% d'intérêts	Méthode de consolidation
KEYYO (société mère) 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	SA	100%	IG
KEYYO PROXIMITE 31 rue Leroux 55000 Ligny en Barrois	SAS	100%	IG

Courant 2009, la société KEYYO a pris une participation de moins de 5% dans la société Normaction. KEYYO disposait d'un siège au conseil d'administration de Normaction.

Compte tenu de la mise en liquidation de la société Normaction au cours du 1er trimestre 2011, cette participation, non consolidée, a été intégralement provisionnée à la clôture de l'exercice 2010. A la date d'arrêté de ces comptes annuels, il n'y a pas eu d'évolution connue sur la liquidation des sociétés du groupe Normaction.

4.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Le conseil d'administration du 12 avril 2012 a arrêté les modalités de la fusion absorption de la société KEYYO MOBILE par KEYYO S.A. en date du 1er janvier 2012. Les différentes procédures légales et administratives nécessaires ont été menées à cet effet, et ont abouti le 24 mai 2012, à la dissolution de plein droit de KEYYO MOBILE.
- En juin 2012, la société A-TRIBU TELECOM acquise en octobre 2011 a changé de dénomination sociale pour KEYYO PROXIMITE. Cette filiale à 100% de KEYYO a également

déménagé son siège social de Tannois à Ligny en Barrois en restant dans le même département de la Meuse.
KEYYO soutient sa filiale dans son développement.

- Dans le cadre des deux plans d'attribution d'actions mis en place par les conseils d'administration des 11 février 2009 et 27 mai 2009, d'un montant total de 132.000 actions, il a été attribué définitivement 49 500 actions au profit de salariés sur l'exercice 2012.
- Le conseil d'administration du 31 mai 2012 a donné à Monsieur Philippe HOUDOUIN, Directeur, une délégation de pouvoir pour établir un programme de rachat de titres de la société et procéder à des rachats de titres de la Société.
Lors de ce même conseil, les administrateurs ont autorisé le rachat de 150.000 actions auprès de Monsieur Eric SAIZ ainsi que le rachat de 105 497 actions auprès de la société Truffle Capital, tous deux administrateurs de la société.

Le descriptif du programme de rachat d'actions est disponible sur le site www.keyyo.com.

La société a racheté au mois de juin 170 000 actions pour un montant de 935 000 euros et au mois de juillet 105 497 actions pour un montant de 580 233,50 euros, soit un montant global de 1 515 233,50 euros.

La société a poursuivi son rachat d'actions au mois de novembre 2012 : 76.376 actions pour un montant de 420.068 euros et au mois de décembre 75.000 actions pour un montant de 412 500 euros.

- Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues :

Conformément au descriptif de programme susvisé, l'un des objectifs de ces rachats est de permettre une réduction des actionnaires lors d'une réduction de capital pour annuler les titres acquis en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Le Conseil d'administration en date du 10 octobre 2012 a décidé de réduire le capital social de la société par annulation de 275.538 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune.

Le montant du capital a été, en conséquence, réduit de 88.172,16 euros pour être ramené de 992.172,16 euros à 904.000 euros divisé en 2.825.000 actions de 0,32 euros de nominal chacune.

Le conseil d'administration a décidé par ailleurs d'imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées qui est de 1.515.379,89 euros et leur valeur nominale qui est de 88.172,16 euros soit la somme de 1.427.207,73 euros sur le compte prime de fusion qui a été réduit de 5.816.825,87 euros à 4.389.618, 14 euros.

- Arrivée d'un nouvel Actionnaire NEXTSTAGE

KEYYO a accueilli un nouvel actionnaire NEXTSTAGE détenant, en date du 10 décembre 2012, 153.882 titres

NEXTSTAGE est une société de gestion indépendante, spécialisée dans l'investissement et le financement de la croissance des PME cotées et non cotées. Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en 2002, elle gère près de 300 Millions d'euros qui sont investis dans des PME Françaises et Européennes.

4.4 BASE DE PRÉPARATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

4.4.1 Principe généraux - Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du groupe KEYYO au 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes comptables internationales IFRS. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2012 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués. Il s'agit des normes suivantes :

- IFRS 7 : « Informations à fournir sur les transferts d'actifs » (norme obligatoire au 1er janvier 2012). Cet amendement ne modifie pas les modalités actuelles de comptabilisation des opérations de titrisation mais précise les informations devant être publiées ;
- IAS 1 : « Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI) ».
- Cet amendement est entré en vigueur au sein de l'Union Européenne le 6 juin 2012 ;
- IAS 12 : Impôts sur le résultat – « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents », amendement d'IFRS 1 : première application des normes internationales d'information financières – hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants, IFRS 13 : évaluation de la juste valeur : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 et son application obligatoire à compter du 1er janvier 2013 est entré en vigueur au sein de l'Union Européenne le 6 juin 2012 et il est d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013.

Par ailleurs, le groupe KEYYO n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes et interprétations publiées dont l'application ne sera obligatoire qu'au titre des exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2013. Il s'agit des normes et interprétations :

- IAS 19 : « Avantages au Personnel »
Cette norme publiée au JO de l'Union Européenne le 6 juin 2012 est d'application obligatoire au 1er janvier 2013. L'impact en capitaux propres correspond principalement à l'effet d'une modification de régime de retraite intervenue en 2005, net de la part ayant fait l'objet depuis d'un étalement par résultat selon l'IAS 19 précédemment appliquée ;
- IAS 27 : « Etats financiers consolidés et individuels », a fait l'objet d'une nouvelle version le 12 mai 2011, suite à l'application d'IFRS 10, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 ;
- IAS 28 : « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » obligatoire à partir du 1er janvier 2013 ;
- IAS 32 : « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers » applicable à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2014 ;
- IFRS 9 : « Instruments financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ;
- IFRS 11 : « Partenariats », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ;
- IFRS 12 : « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 ;
- IFRS 13 : « Evaluation de la juste valeur », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013.

4.4.2 Principes de présentation

Conformément à la norme IAS 1 révisée, le groupe a présenté un bilan (« tableau de la situation financière ») et un compte de résultat (« Etat du résultat global ») à l'ouverture de l'exercice comparatif.

4.4.3 Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations. Les estimations significatives réalisées par KEYYO pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- les évaluations retenues pour les tests des pertes de valeur notamment de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles
- l'évaluation des provisions
- l'évaluation des engagements de retraite et assimilés
- la valorisation des options issues des plans de stock options

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, KEYYO révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour.

4.5 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti diminué d'éventuelles pertes de valeur.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- intention du Groupe ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de recherche et de développement	3 ans
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Regroupement d'entreprises (IFRS3 révisée)

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition comptabilisé est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Charge financière nette ».

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, Informatique, Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Les contrats de location (IAS 17)

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif pour leur valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques, les avantages au preneur ou la propriété des éléments loués, sont considérés comme des contrats de location simple.

Les redevances versées au cours de l'exercice restent comptabilisées en charges.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Les autres contrats sont comptabilisés comme des acquisitions de pleine propriété à crédit et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation, conformément aux méthodes décrites dans la note relative aux immobilisations corporelles.

Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique en complément des amortissements un test de dépréciation complémentaire basé sur la valeur de marché ou le cas échéant sur la valeur d'utilité de l'immobilisation incorporelle concernée.

Actifs financiers (IAS 39)

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à l'IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Lorsque l'évaluation à la juste valeur conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable. Les actifs financiers courants comprennent essentiellement les comptes à terme qui ne sont pas disponibles à moins de 3 mois.

Stocks et en-cours (IAS 2)

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est ainsi faible.

Créances et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants (créances sociales et fiscales, charges constatées d'avance, produit à recevoir) sont comptabilisées initialement pour leur montant brut correspondant à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

La dépréciation des créances et des autres actifs courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture.

Actions propres (IAS 32)

Selon l'IAS 32 « instruments financiers » : Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres par application de l'IAS 32.

Au 31 décembre 2012, la société détenait un total de 176 732 titres d'autocontrôle dont 6 611 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008 pour une valeur de 40 195 €.

Dettes financières

Les emprunts sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

Avantages au personnel (IAS 19)

La provision constituée au titre des avantages au personnel concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à sa valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant à la variation du coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 2.75%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- taux de turnover : 17% pour KEYYO et 10 % pour KEYYO PROXIMITE
- Age de départ à la retraite : 62 ans

L'allongement de la durée du travail n'a pas un impact significatif sur le montant de la provision.

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

Autres avantages accordés aux salariés

Les dépenses engagées au titre du DIF « droit individuel de formation » constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

L'autre avantage à long terme pouvant être accordé par le Groupe KEYYO concerne les médailles du travail. Cet avantage n'a pas été estimé du fait de l'âge moyen du personnel salarié.

Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est le taux de droit commun de 33,33 %.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Au 30 juin 2010, le Groupe KEYYO ayant renoué avec les bénéfices, a décidé de comptabiliser un actif d'impôt de 259 K€ correspondant à une année de bénéfice. Cette évaluation a été conservée suite au résultat d'exploitation dégagé au 31 décembre 2011.

A la clôture de l'exercice, le Groupe KEYYO a activé un impôt différé de 400 K€ valorisé à partir des données prévisionnels 2013.

Au 31 décembre 2012, le Groupe KEYYO bénéficie d'un déficit reportable de 12 438 K€ (12 228 K€ afférent à KEYYO et 210 K€ à KEYYO PROXIMATE).

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

Crédit d'impôt recherche (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (Inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou comptabilisées en résultat.

KEYYO immobilise ses frais de recherche et développement selon la norme IAS 38.

Par ailleurs, elle ne doit pas d'impôt sur les sociétés grâce au report important des déficits antérieurs. Le crédit d'impôt doit donc être différé dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement qui ont généré ce crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt de l'année 2012 s'élève à 66 K€. Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2013. Ce crédit sera constaté en produit sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement y afférents sur 3 ans.

Résultat par action (IAS 33)

Le Groupe KEYYO présente un résultat net par action.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux minutes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la consommation réelle de ces minutes consommées par les clients. Des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation de ces minutes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses publicitaires engagées au bénéfice de fournisseurs de minutes dans le cadre d'opérations de coopérations publicitaires permettent au Groupe KEYYO de bénéficier d'un prix d'acquisition de minutes inférieur. En normes IFRS, ces dépenses publicitaires sont reclassées dans le poste « coût des services et produits consommés ».

Coûts des services et produits consommés

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

4.5 INFORMATIONS SECTORIELLES

Secteur s'activité

Le Groupe KEYYO est organisé autour de quatre secteurs d'activité, gérés distinctement et dont les prestations offertes diffèrent :

- KEYYO BUSINESS ;
- KEYYO HOME ;
- KEYYO CALL SHOPS ;
- KEYYO MOBILE ;
- Opérateurs grands comptes.

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe.

Le secteur d'activité « KEYYO Business » consiste en une offre destinée aux PME et TPE leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. Ce secteur comprend également le réseau de la télésurveillance et autres numéros spéciaux pour les entreprises

L'activité « KEYYO Home » regroupe ainsi la vente directe de services d'accès aux particuliers, il s'agit essentiellement de services de présélection et d'accès en VoIP ainsi que de numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers.

Le secteur d'activité « KEYYO Call Shops » consiste en la fourniture aux téléboutiques présentes en France et à l'étranger de solutions de téléphonie sur IP. KEYYO dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France.

Le secteur d'activité « KEYYO MOBILE » consiste en la fourniture aux PME et TPE d'un service de téléphonie mobile personnalisé, sur une gamme sélective de smartphone aux meilleurs prix. KEYYO MOBILE s'appuie sur la performance du réseau SFR.

Le secteur d'activité « Opérateur grands comptes » consiste essentiellement en la vente de minutes en marque Blanche ou d'activité de liaisons louées ou de call center à l'étranger et notamment par l'intermédiaire de la société Meditel, partenaire du Groupe KEYYO au Maroc.

Secteurs géographiques

Le deuxième niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur géographique. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs géographiques.

Le Groupe KEYYO est organisé autour de deux secteurs géographiques :

- Europe ;
- Afrique.

Résultat sectoriel :

Le résultat sectoriel n'est pas présenté dans les notes au bilan présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, le coût engendré pour établir cette information étant disproportionné par rapport à l'objectif de cette information.

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe estime que l'application de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la dépréciation d'actifs.

4.6 NOTES SUR LE BILAN ACTIF ET PASSIF

Note 1a : Immobilisations incorporelles

Milliers d'euros		Fonds de commerce, Clientèle	Marques, logiciels et brevets	Frais de R&D	Autres immob. Incorp.	Total
VALEURS BRUTES						
	31-déc-10	1 281	468	1 406		3 155
Acquisitions			21	326		347
Changement de périmètre		704	1			705
Cessions			-18			-18
	31-déc-11	1 985	472	1 732		4 189
Acquisitions			254	371		625
Changement de périmètre						
Cessions		-657				-657
	31-déc-12	1 328	726	2 103		4 157
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	31-déc-10	523	290	796		1 609
Dotations		265	132	299		696
Changement de périmètre			1			1
Cessions		-52	-18			-70
	31-déc-11	736	405	1 095		2 236
Dotations		74	51	316		441
Changement de périmètre						
Cessions		-486				-486
	31-déc-12	324	456	1 411		2 191
VALEURS NETTES						
	31-déc-10	758	178	610		1 546
	31-déc-11	1 249	67	637		1 953
	31-déc-12	1 004	270	692		1 966

Fonds de commercial et Clientèle

Le fonds commercial correspondait à l'acquisition en 2003 de deux droits au bail de téléboutiques (106 K€) et à l'acquisition en 2006, d'un fonds de commerce à Clichy (125 K€).

Au cours de l'exercice 2012, les deux droits au bail et le fonds de commerce ont été cédés. Ces cessions s'évaluent en totalité à 141 K€.

Au 15 décembre 2010, lors de la transmission universelle de patrimoine de la société BLADIPHONE, la clientèle de BLADIPHONE a été réévaluée à 823 K€ en application de la norme IFRS 3 révisée. Une provision de 426 K€ avait été passée pour constater la juste valeur déterminée sur la base d'un multiple de marge brute. Au 31 décembre 2011 une provision complémentaire de 250 K€ a été comptabilisée.

A la clôture des comptes 2012, une dépréciation complémentaire de 74 K€ a été constatée. Le montant total de la dépréciation s'élève à 720 K€ au 31 décembre 2012.

En Octobre 2011, la société KEYYO a acquis l'intégralité de la participation de la société A-TRIBU TELECOM, devenu KEYYO PROXIMITE. Cette acquisition a généré un écart d'acquisition d'un montant de 704 K€. Un complément de prix de 135 K€ a été comptabilisé à la clôture 2011, calculé sur la progression du chiffre d'affaires. Il a été versé en juillet 2012.

Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

En 2012, les frais de recherche et développement ont été activés pour un montant total de 371 k€.

Le montant des frais de développement activés par projet se présente comme suit :

en K€	2012	2011	2010
Archi SIP (IP CENTREX)	28	61	80
IP CASH	1	-	14
Keyyo,	7	16	18
Extranet	88	75	100
Déploiement plateforme technique	15	12	15
Provisionnement	24	16	18
Billing	6	3	1
Kiss	1	5	3
Panier Universel	70	5	70
Poste Standardiste	34	67	40
NOKIA Enroll		-	9
Keyyo Suite	97	66	-
Total	371	326	368

Note 1b : Immobilisations corporelles

Milliers d'euros	Terrain & Construction	Matériels et outillages industriels	Installations et agencements	Matériel de bureau, informatique et Callbox	Autres	Total
VALEURS BRUTES						
31-déc-10		1 325	866	925	49	3 165
Acquisitions		55	226	218	10	509
Changement de périmètre	75			62	6	143
Cessions		-132	-6	-469	-1	-608
31-déc-11	75	1 248	1 086	736	64	3 209
Acquisitions		78	14	144	16	252
Changement de périmètre						
Cessions			-18	-3		-21
31-déc-12	75	1 326	1 082	877	80	3 440
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
31-déc-10		542	685	745	26	1 998
Dotations		258	54	180	9	501
Changement de périmètre	2			38	3	43
Cessions		-131	-5	-449	-1	-586
31-déc-11	2	669	734	514	37	1 956
Dotations		190	55	197	12	454
Changement de périmètre	46					46
Cessions			-18	-3		-21
31-déc-12	48	859	771	708	49	2 435
VALEURS NETTES						
31-déc-10		783	181	180	23	1 167
31-déc-11	73	579	352	222	27	1 253
31-déc-12	27	467	311	169	31	1 004

Note 3 : Actifs financiers

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Part non courante - dépôts et cautionnements	167	215	191
Part non courante - Titres de participations	-	-	-
Part non courante - créances nettes rattachées à des participations	-	-	-
Part courante - dépôts et cautionnements	-	-	-
Part courante - Comptes à termes	-	50	-
Part courante - autres créances immobilisées	-	-	-
Part courante - créances nettes rattachées à des participations	-	-	-
Total actifs financiers	167	265	191

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de lignes auprès des opérateurs de téléphonie.

Note 4 : Stocks et en-cours

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Stock de matériel Callbox	25	45	32
Stock de matériel Téléphonie Fixe	92	100	114
Stock de matériel Téléphonie Mobile	16	53	92
Stock divers			
Total Stock et en-cours	133	198	238

Les stocks concernent principalement du matériel de téléphonie fixe et mobile.

Note 5 : Créances Clients et comptes rattachés

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Créances clients bruts	1 203	1 519	1 609
Provision pour dépréciation	- 354	- 621	- 707
Créances clients nets	849	898	902
Clients – factures à établir	791	717	857
Clients - avoirs à établir	- 70	- 22	- 58
Total	1 571	1 593	1 701

Malgré le contexte économique, le poste client net reste stable par la mise en place de nouvelles procédures de recouvrement.

Note 6 : Actifs courants

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Acomptes sur immobilisations	-	-	50
Fournisseurs- Avoirs à recevoir	486	94	60
Créances sociales	32	32	19
Créances fiscales	511	600	613
Autres créances diverses	117	31	24
Charges constatées d'avance	430	346	317
Total	1 576	1 103	1 083

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Compte à terme	2 031	3 459	2 000
Trésorerie et équivalent trésorerie	501	588	92
Valeurs Mobilières de placements	537	751	1 662
Total	3 069	4 798	3 754

Les comptes à terme sont d'une durée de 1, 3, 6 et 36 mois. Pour les comptes à terme supérieurs à 3 mois, ils sont exerçable à tout moment sans pénalités conformément au contrat initial. En cas de sortie, il n'y a aucune pénalité due. La rémunération, en cas de sortie anticipée, serait identique à celle obtenu d'un placement sur 3 mois maximum.

Note 8 : Dettes financières

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts et cautions reçus	23	22	20
Crédit à moyen terme	66	71	
Découverts bancaires	3	3	83
Location financement			
Dettes financières totales	92	96	103
Part à moins d'un an	3	3	83
Part à plus d'un an	23	22	20
- dont entre 1 et 5 ans	23	22	20
- dont à plus de 5 ans			

Note 9 : Avantages au personnel

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Valeur des engagements	9	32	25
Coût des services			
Coût de l'actualisation			

Etant donné la moyenne d'âge peu élevée de l'effectif de la société et de l'absence d'ancienneté des salariés, le montant de la provision pour départ à la retraite est peu élevé et n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Note 10 : Provisions – Part courante

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Provision pour impôt			
Litiges sociaux	15	15	15
Litiges commerciaux	10	20	21
Autres litiges	2		
<i>Nouvelles provisions</i>	12		15
<i>Provisions utilisées</i>		- 1	- 91
<i>Provisions reprises sans être utilisées</i>	- 20		- 8
Total Provisions	28	35	36

Suite à l'apparition d'un litige prud'homal courant 2010, une provision de 15 K€ avait été comptabilisée, la procédure reste encours à la clôture de l'exercice.

La provision pour litige commercial datant de 2006 d'un montant de 20 K€ n'a plus lieu d'être et a fait l'objet d'une reprise au cours de la période.

Courant 2012, deux litiges commerciaux sont apparus. L'un d'entre eux réglé en janvier 2013 fait l'objet d'une provision de 2 K€ sur l'exercice 2012 et le second, par mesure de prudence, une provision a été constituée de 8K€.

Note 11 : Dettes fournisseurs

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs d'exploitation	1 473	1 282	1 678
Fournisseurs d'immobilisation			
Fournisseurs – factures non parvenues	1 618	1 579	1 451
Total fournisseurs	3 091	2 861	3 129

Note 12 : Dettes fiscales et sociales

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes sociales	735	653	624
Dettes fiscales	453	663	632
Total dettes fiscales et sociales	1 188	1 316	1 256

Note 13 : Autres passifs à court terme

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Comptes courants d'associés			
Dettes sur acquisition immo.financière		135	
Créditeurs divers	42	29	33
Avances conditionnées			
Clients créditeurs	160	60	1
Produits constatés d'avance	521	527	495
Total autres passifs	723	751	529

Les produits constatés d'avance comprennent la partie du crédit d'impôt recherche différé pour 24 K€ en 2010, 78 K€ en 2011 et 66 K€ en 2012.

4.7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Note 14 : Chiffre d'affaires**

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Vente de prestations Keyyo Home	835	1 302	1 950
Ventes de prestations Keyyo Call shop	7 214	8 612	7 846
Vente de prestations Keyyo Business	11 993	11 219	9 772
Vente de prestations Mobile	354	497	150
Ventes de prestations Opérateurs & grands comptes	1 070	972	652
Ventes de Keyyo Proximité	758		
Total	22 224	22 602	20 370

Note 15 : Coûts des services et produits consommés

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Coût d'achat des minutes vendues	8 815	9 741	8 704
Coût d'achat des matériels vendus	557	404	177
Coût des réseaux de distribution indirects	2 186	2 420	2 154
Frais de réseaux et d'hébergement	443	464	492
Total des coûts des services et produits consommés	12 001	13 029	11 527

Note 16 : Autres charges externes

Les autres charges externes comprennent essentiellement :

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dépenses marketing	- 614	- 462	- 489
Sous-traitance	- 129	- 108	- 70
Locations	- 379	- 330	- 272
Entretien et maintenance	- 99	- 113	- 57
Assurances	- 112	- 111	- 46
Personnel détaché	- 1 339	- 1 311	- 1 059
Honoraires	- 312	- 352	- 309
Frais de déplacement	- 175	- 220	- 223
Frais postaux et de télécommunication	- 110	- 149	- 95
Autres postes divers	- 319	- 330	- 294
Total des principaux postes	- 3 587	- 3 486	- 2 914

En 2012, l'augmentation des dépenses de personnel détaché (honoraires de centre d'appel) sont dues à l'augmentation des effectifs pour permettre le développement de notre activité et plus précisément de l'activité Télévente.

Note 17 : Charges de personnel

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	- 4 817	- 4 409	- 4 024
Charges de personnel immobilisées	371	326	369
Total variations de provisions	- 4 446	- 4 083	- 3 655

L'activation des coûts internes des salariés concernés par les projets de développement, diminue le coût global des charges de personnel.

Note 18 : Dotations aux provisions nettes

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Variation des provisions sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	- 280	- 192	- 322
Variation des provisions sur litiges commerciaux & IDR	- 11	- 7	- 19
Total variations de provisions	- 291	- 199	- 341

La variation des litiges commerciaux en 2012 correspond d'une part, à la reprise d'une provision ancienne de litige commercial qui n'a plus lieu d'être et d'autre part à la reprise de provisions pour IDR.

Note 19 : Autres produits et charges

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Perte sur cession d'immobilisations & provision s/dépré actif	- 145		
Indemnité commerciale récurrente			
Indemnité commerciale non récurrente			
Indemnité sociale non récurrente	- 118		
Redevances	- 98	- 85	- 52
Réévaluation Bladiphone (IFRS 3)			- 188
Indemnités non récurrentes	- 19		
Divers produits et charges	73	52	- 21
Total autres produits et charges	- 308	- 33	- 261
Dont produits et charges non récurrents	- 283	-	-

Les produits et charges non récurrents correspondent à :

- Moins-values sur éléments d'actifs cédés (100 K€),
- Indemnités de départ (118 K€),
- Dotation pour dépréciation d'actif net (45 K€),
- Amendes et pénalités (20 K€).

Note 20 : Résultat opérationnel récurrent

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat Opérationnel	423	207	588
Perte sur cessions & reprise sur provision d'actif cédés	37		
Indemnités sociales	159	107	31
Frais sur titres engagés	27	37	81
Dépréciation Bladiphone	74	250	151
Frais de migration parc de Keyyo Proximité	117		
Divers	24	25	15
Résultat opérationnel Récurrent	860	626	866

Note 21 : Charges financières nettes

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Charges d'intérêts bancaires	- 23	- 17	
Intérêts sur emprunts	- 3	- 2	
Revenus/Charges d'intrêts de compte courant			
Intérêts sur retraitement de location financement			
Provision sur titres immobilisés et créances sur titres			- 1 798
Revenus nets sur créances immobilisées			120
Revenus des valeurs mobilières et CAT	60	44	29
Divers produits et charges	5		7
Total des charges financières nettes	39	25	- 1 642

Les provisions sur titres immobilisés en 2010 correspondent à la dépréciation de l'intégralité des titres et obligations convertibles de la société Normaction.

Note 22 : Impôt sur le résultat et impôts différés

Milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Crédit d'impôt recherche	57	54	22
Impôt sur frais d'augmentation déduits de la prime d'émission	-	4	- 49
Impôts différés	85	2	291
Total impôts sur les sociétés	142	52	264

La forte augmentation en 2010 des d'impôts différés concerne l'activation de déficits reportables à hauteur d'une année moyenne de résultat d'exploitation, soit 953 K€.

Preuve d'Impôt :	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Taux applicable en France	33,33%	33,33%	33,33%
Résultat courant + résultat exceptionnel	604	284	-789
Impôt théorique		-77	351
Impôt comptabilisé	142	52	264
Ecart	142	129	-87
Incidence des :			
- déficits antérieurs non activés et imputés sur la période	-318	215	26
- déficits antérieurs activés et non imputés	400		194
- déficits créés sur l'exercice		-256	-270
- différences temporaires	7	-3	-58
- crédits d'impôt comptabilisés au cours de la période	53	91	48
- incidence des réintégrations et déductions définitives		82	-27
Total	142	129	-87

Note 23 : Résultat par action

Résultat net par action en euro	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
- des activités poursuivies	0,21	0,09	-0,28
- dilué des activités poursuivies	0,21	0,09	-0,28
Résultat net par action de l'ensemble consolidé			
- de l'ensemble consolidé	0,21	0,09	-0,28

Le capital social de la société KEYYO au 31 décembre 2012 est composé de 2 825 000 actions.

4.8 AUTRES INFORMATIONS

Note 24 : Secteurs opérationnels

Premier niveau d'information sur les secteurs opérationnels - secteurs d'activités

Milliers d'euros	Keyyo Home	Keyyo Business	Keyyo Call Shop	OP & GC	Keyyo Mobile	Keyyo Proximité	Non alloué	Total
31 DECEMBRE 2009								
Eléments du compte de résultat								
Chiffre d'affaires	1 852	7 569	7 912	1 075				18 408
Actifs sectoriels								
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			49		77		1 598	1 724
Stocks	58	56	26					140
Créances commerciales nettes *	-116	391	1 121	332				1 728
31 DECEMBRE 2010								
Eléments du compte de résultat								
Chiffre d'affaires	1 950	9 772	7 846	652	150			20 370
Actifs sectoriels								
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			138				2 575	2 713
Stocks	57	57	32		92			238
Créances commerciales nettes *	37	1 029	460	155	20			1 701
31 DECEMBRE 2011								
Eléments du compte de résultat								
Chiffre d'affaires	1 302	11 034	8 612	972	497	185		22 602
Actifs sectoriels								
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			165		58		2 983	3 206
Stocks	48	52	45		53			198
Créances commerciales nettes *	68	856	208	326	28	47		1 533
31 DECEMBRE 2012								
Eléments du compte de résultat								
Chiffre d'affaires	835	11 993	7 214	1 070	354	758		22 224
Actifs sectoriels								
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			121			315	2 534	2 970
Stocks		87	11		28			133
Créances commerciales nettes *	18	818	188	237	3	147		1 411

Deuxième niveau d'information sur les secteurs opérationnels - secteurs géographiques

Milliers d'euros	Europe	Afrique	Autres	Total
31 DECEMBRE 2009				
Eléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	16 629	1 779		18 408
Actifs sectoriels				-
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	1 724			1 724
Stocks	140			140
Créances commerciales nettes *	1 427	301	-	1 728
31 DECEMBRE 2010				
Eléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	20 157	213		20 370
Actifs sectoriels				-
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 713			2 713
Stocks	238			238
Créances commerciales nettes *	1 608	93	-	1 701
31 DECEMBRE 2011				
Eléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	20 259	2 343		22 602
Actifs sectoriels				-
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	3 206			3 206
Stocks	198			198
Créances commerciales nettes *	1 426	107	-	1 533
31 DECEMBRE 2012				
Eléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	21 143	1 081		22 224
Actifs sectoriels				-
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	2 949			2 949
Stocks	133			133
Créances commerciales nettes *	1 337	74	-	1 411

Note 25 : Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

- Ligne de crédit de 750 000 € à la clôture de l'exercice auprès de la BNP,
- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du CDN de 2.000.000 € sur 72 mois,
- Ligne de crédit ouverte le 30 septembre 2012 auprès du LCL de 2.000.000 € sur 48 mois.

Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes de crédit n'a été utilisée.

Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation (DIF) cumulé au 31 décembre 2012 est de 3 074 heures valorisées à 88 747 €. Durant l'exercice 2012, deux collaborateurs non cadre ont utilisé au total 28 heures de formation dans le cadre du DIF.

Note 26 : Rémunération des dirigeants

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 K€ euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe Houdouin a perçu au cours de l'année 2012 une rémunération brute de 24 K€.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL perçoit à compter du 1er janvier 2010 un honoraire mensuel et forfaitaire de 19,5 K€ hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L 225-38 du Code du Commerce car Monsieur Philippe HOUDOUIN est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

La société MAGELIO a perçu au cours de l'année 2012 des honoraires pour 234 K€.

L'assemblée générale mixte du 31 mai 2012 a décidé d'allouer 30 K€ de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 21 février 2013 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

Note 27 : Effectifs du groupe

Les effectifs du groupe à la date de clôture sont les suivants :

Effectif de la société	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
- Cadres	47	41	41
- Non Cadres	22	26	20
- Apprenti	1		
Total	70	67	61

L'effectif du groupe est constitué au 31 décembre des effectifs de KEYYO (63 salariés) et de KEYYO PROXIMITE (7 salariés).

Note 28 : Honoraires des commissaires aux comptes consolidés

	2012					2011				
	CAS	%	MBV	%	total	CAS	%	MBV	%	total
Audit										
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	40		28		68	40		25		65
Missions accessoires										0
Sous-total	40	59%	28	41%	68	40	62%	25	38%	65
Autres prestations										0
Sous-total						-	-	-	-	-
TOTAL	40	59%	28	41%	68	40	62%	25	38%	65

Note 29 : Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Néant

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012 ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ouvert le 1er janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis d'après les normes IFRS.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé :

2.1. KEYYO

La société anonyme KEYYO est la société mère du groupe KEYYO.

Les actions de KEYYO sont admises aux négociations sur NYSE Alternext à Paris. Les négociations se déroulent en continu sous le code ISIN FR0000185621, sous le code mnémorique ALKEY.

En octobre 2011, KEYYO a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société A-Tribu Telecom, opérateur télécom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME, basé près de Bar-le-Duc (Meuse).

En juin 2012, la nouvelle dénomination sociale de cette société est KEYYO PROXIMITE.

Le chiffre d'affaires net de notre société a poursuivi son augmentation en passant de 20.057 K€ en 2010, à 22.007 K€ en 2011, à 21.834 K€ pour l'exercice 2012.

Après une hausse de + 9,7 % pour l'année 2011, il ressort à - 0,8% pour l'année 2012.

Le taux de marge brute est passé de 56.3 % à 57,3 % soit une augmentation de 1 point.

La marge brute représente le chiffre d'affaires de la société diminué du coût d'achat des minutes consommées, des achats de matériels revendus et des frais de liaisons louées.

Ces chiffres expriment la continuité des efforts entrepris par la société pour maintenir son chiffre d'affaires dans un contexte économique très difficile, particulièrement dans le secteur des télécoms, et ses marges, tout en développant de nouvelles activités. Durant l'exercice 2012, la société a réorganisé sa force commerciale et a développé de nouveaux partenariats.

Le montant total des charges d'exploitation s'élève à 22.223 K€ contre 21.913 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de + 1,4 %.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5.670 K€ contre 5.400 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de + 5%.

Ce poste augmente de 270 K€. Les principales variations sont les suivantes :

- Augmentation des sous-traitants pour 69 K€.
Cette augmentation est principalement due à l'accroissement au cours de l'exercice aux sous-traitants informatiques valorisé à 62 K€.
- Augmentation des frais de personnel extérieur nets pour 275 K€.
Les frais de personnel extérieur concernent essentiellement le coût des deux centres d'appels d'Abbeville et de Casablanca. Pour les besoins de l'accroissement de son activité et plus précisément de l'activité Télévente, KEYYO a demandé du personnel supplémentaire auprès de ces prestataires.
- Diminution des honoraires pour 46 K€.
Cette réduction correspond d'une part aux frais non récurrents de 2011 relatifs à la refonte de nos conditions générales de Vente et nos conditions générales de Service ainsi que des honoraires d'Audit d'acquisition, d'autre part à une gestion tendant vers l'optimisation des honoraires des conseils.
- Diminution des frais de déplacements de 36K€.

Les impôts et taxes s'élèvent à 342 K€ contre 367 K€ sur l'exercice précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à 4.580 K€ contre 4.249 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de + 7,8 %. L'effectif à fin d'exercice est de + 3 collaborateurs : 63 par rapport à 60 à la fin de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations s'élèvent à 956 K€ contre 1.140 K€ sur l'exercice précédent, soit une diminution de 16 %.

Les dotations aux provisions sur actif circulant s'élèvent à 120 K€ contre 160 K€ sur l'exercice précédent, soit une variation de - 25 %.

Les autres charges s'élèvent à 690 K€ contre 376 K€ l'exercice précédent, soit une augmentation de 314 K€.

La principale raison est l'accroissement du montant des pertes clients représentant une variation positive de 206 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Il est à noter que dans le même temps nous constatons d'une part, une diminution de 25 % des dotations pour clients douteux (- 40 K€) et d'autre part, une progression des reprises de provisions pour clients douteux de 16 % (+ 47 K€).

En conséquence, le résultat d'exploitation s'établit à 703 K€ contre 924 K€, soit une diminution de 23,9 %.

Le résultat financier fait apparaître un bénéfice de 32 K€ contre une perte de (588) K€ l'année précédente.

Le solde de ce résultat correspond essentiellement aux intérêts de DAT. Les autres produits et charges financières constatées sont d'une part les reprises des dépréciations rattachées à KEYYO MOBILE (titres de participation pour 350 K€ et compte courant pour 274 K€) inhérentes à la transmission universelle de patrimoine (TUP) intervenue au cours de l'exercice, et d'autre part le mali constaté lors de la TUP de KEYYO MOBILE (624K€).

Après un résultat exceptionnel négatif de (239) K€ et un produit d'impôt sur les sociétés de 66 K€, le résultat net de l'exercice 2012 s'élève à un bénéfice de 562 K€ contre bénéfice de 473 K€ pour l'exercice précédent.

Le total du bilan s'élève à 10.765 K€ contre 11.361 K€ sur l'exercice précédent.

La société dispose d'une trésorerie de 3.161 K€ au 31 décembre 2012.

2.2. Groupe KEYYO selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève au 31 décembre 2012 à 22.224 K€ contre 22.602 K€ au 31 décembre 2011, soit en légère baisse de -1,7 %.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 20.317 K€ pour l'exercice écoulé. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à 423 K€ contre 207 K€.

Le résultat opérationnel récurrent 2012 s'élève à 860 K€ contre 626 K€ l'année précédente.

Le résultat financier s'élève quant à lui à 39 K€ contre 25 K€ l'année précédente.

En conséquence, et après prise en compte du produit d'impôt sur les résultats de 142 K€, le résultat net du groupe s'élève à un bénéfice de 604 K€ contre bénéfice de 284 K€ l'année précédente.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2012 s'élève à 9.905 K€ contre 11.496 K€ l'année précédente.

3 - Filiales et participations :

• KEYYO PROXIMITE

Dans le cadre du développement de son parc client et de ses canaux de distribution, KEYYO a fait l'acquisition au 26 octobre 2011 de la société A-TRIBU TELECOM (re-dénommée KEYYO PROXIMITE en juin 2012), opérateur télécom spécialisé dans la fourniture de solutions de téléphonie fixe et mobile auprès des TPE et PME, basé dans la Meuse.

Cette société a été consolidée dans les comptes du groupe KEYYO par intégration globale, pour 12 mois au titre de l'exercice 2012, contre quatre mois pour l'exercice 2011.

L'exercice clos de KEYYO PROXIMITE au 31 décembre 2012 fait apparaître les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel s'élève au 31 décembre 2012 à 758 K€ contre 185 K€ pour l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 901 K€ contre 215 K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (140) K€ contre (21) K€ pour l'exercice précédent ;
- Le résultat net est une perte de (191) K€ contre (23) K€ pour l'exercice précédent.

4 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

4.1. Pour KEYYO :

KEYYO s'est attelée durant ces cinq dernières années à développer ses activités auprès des entreprises.

Sur un marché des télécoms en France en pleine déflation, KEYYO poursuit, conformément à sa stratégie de développement, sa croissance dans les télécoms d'entreprise, tandis que celle des Call shops doit faire face à un marché en déclin. Le chiffre d'affaires de l'activité cœur de métier du Groupe représente désormais 64 % du chiffre d'affaires annuel global contre 56% en 2011.

Les objectifs du Groupe KEYYO sont :

- de préserver, développer et étendre le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique ;
- de déployer un catalogue de services de téléphonie hébergée unique en France ;
- de répondre à plusieurs marchés avec des offres adaptées.

En 2013, l'activité du Groupe KEYYO devrait poursuivre sa croissance soutenue dans le secteur des télécoms d'entreprise grâce au déploiement d'offres commercialisées en 2012 et au lancement d'offres innovantes en 2013.

4.2 Pour KEYYO PROXIMITE :

KEYYO PROXIMITE, pour ce premier exercice au sein du groupe, a réalisé un chiffre d'affaires annuel de 758 K€ et a effectué sa migration technique sur la plateforme télécom de KEYYO. L'équipe commerciale renforcée en 2012 et dans le premier semestre 2013 devrait permettre de poursuivre l'évolution de son chiffre d'affaires.

KEYYO soutiendra sa filiale dans son développement.

5 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Néant

6 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Depuis la fin de l'exercice 2012, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu.

7 - Principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté :

- Facteurs de risques liés à KEYYO

- *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que KEYYO a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, malgré la trésorerie disponible et les lignes de crédit obtenues, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

KEYYO anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés est liée par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La société dispose également aujourd'hui de deux lignes de financement d'un montant total de 4.750 millions d'euros auprès des établissements de crédit. Au 31 décembre 2012, aucune de ces lignes de crédit n'a été utilisée.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

KEYYO compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, KEYYO doit effectuer des choix technologiques en amont.

Un mauvais choix et/ou une maîtrise technique insuffisante pourraient conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net au cours des dernières années est la suivante :

- + 338 K€ au 31/12/2008 ;
- + 1.008 K€ au 31/12/2009 ;
- 598 K€ au 31/12/2010 ;
- + 473 K€ au 31/12/2011 ;
- + 562 K€ au 31/12/2012.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

La société a retrouvé un résultat net positif de 2007 à 2009, après plusieurs années de pertes. En 2010, le résultat s'est retrouvé déficitaire pour renouer en 2011 avec un bénéfice. Compte tenu de cet historique, de sa taille et du contexte économique du secteur des télécom, la rentabilité future de la société reste fragile.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par KEYYO ont représenté sur l'exercice 2012 une charge totale de 112 K€.

Elles couvrent les risques suivants:

- o Responsabilité civile professionnelle pour 22 K€
- o Police multirisque bureau pour 21 K€ ;
- o Police d'assurance en responsabilité des dirigeants pour 58 K€ ;
- o Le solde de 11 K€ concerne l'assurance des véhicules.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible. En effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client : 16.04 % du CA ;
5 premiers clients : 21.11 % du CA ;
10 premiers clients : 38.65 % du CA.

- *Risques de taux de change*

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société. L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges pouvant en résulter ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

• Facteur de risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

KEYYO, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ARCEP dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société n'a pas connaissance d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

- *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas pour les sociétés détenant en propre un réseau de téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

- *Risques liés aux marchés financiers*

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

8 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Solde des fournisseurs au 31/12/12 en K€		En %	Solde des fournisseurs au 31/12/11 en K€		En %
En totalité	1438	98 %	En totalité	1208	94%
Echus	435	30%	Echus	122	10%
A échéance à 30J	875	59%	A échéance à 30J	978	76%
A échéance à 60J	128	9%	A échéance à 60J	108	8%

Les règlements fournisseurs sont principalement effectués dans un délai de 30 jours à date de facture.

9 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2012, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement.

Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux 2012 pour un montant de 371 K€, contre 326K€ en 2011.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

10 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2012, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

Arrondi en euros	31/12/2012
- 18 745 Actions d'autocontrôle	106 346
dont 6 611 actions au titre du contrat de liquidité	
- 42 BMN MONETAIRE	498 021
- Comptes à terme	2 078 482
Total des valeurs mobilières	2 674 849

11 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 8 K€ et ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

12 - Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés :

KEYYO n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2012.

13 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants (Article 621-18-2 du code monétaire et financier et article 223-26 du règlement général de l'AMF)

En application des dispositions de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier et de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des opérations réalisés par les mandataires sociaux et les personnes qui leurs sont liées :

Noms	Date	Nature de l'opération	Quantité	Prix unitaire
Magelio Capital détenue à 100 % par M. Philippe Houdouin	03/01/2012	ACHAT	400	5,75 €
	16/01/2012	ACHAT	500	5,50 €
	19/01/2012	ACHAT	100	5,50 €
	29/05/2012	ACHAT	1 000	5,38 €
	01/06/2012	ACHAT	965	5,30 €
	27/06/2012	ACHAT	12 000	5,50 €
	03/07/2012	ACHAT	3 000	5,50 €
M. Eric Saiz Administrateur	19/06/2012	VENTE	150 000	5,50 €
	06/12/2012	VENTE	75 000	5,50 €
	06/12/2012	VENTE	75 000	5,50 €
M. Michel Picot Administrateur	02 01 2012	ACHAT	50	5,60 €
	31 05 2012	ACHAT	100	5,26 €
Advest détenue à 100% par M. Michel Picot	31 01 2012	ACHAT	100	5,49 €
	21 03 2012	ACHAT	80	5,75 €
	29 03 2012	ACHAT	36	5,46 €
	31 05 2012	ACHAT	100	5,26 €
	01 06 2012	ACHAT	200	5,26 €
	08 06 2012	ACHAT	50	5,30 €
	14 06 2012	ACHAT	1000	5,42 €
	26 06 2012	ACHAT	9000	5,50 €

14 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

14.1 Rémunération du Président Directeur Général

Le conseil d'administration en date du 12 avril 2012 a renouvelé le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe HOUDOUIN, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Conformément au conseil d'administration du 2 décembre 2009, Monsieur Philippe HOUDOUIN perçoit depuis le 1er janvier 2011 une rémunération de 2.000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a versé à la société MAGELIO CAPITAL pour l'année 2012, des honoraires de 234 K€ hors taxes conformément à la convention de prestations de services préalablement autorisée par le conseil d'administration en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code du commerce relatives aux conventions réglementées, Monsieur Philippe Houdouin est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

14.2. Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2012 a décidé d'allouer 30.000 € de jetons de présence aux administrateurs. Le Conseil d'Administration du 21 février 2013 a décidé de fixer un jeton variable en fonction de la présence effective au Conseil d'Administration et d'allouer les jetons de présence selon cette répartition.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, la répartition a été la suivante :

- Eric SAIZ : 7.826 €
- Michel PICOT : 7.826 €
- Bernard-Louis ROQUES 5.217 €
- Aldo MAREUSE 5.217 €
- TRUFFLE CAPITAL 3.913 €

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

15 - Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

15.1. Pour la société KEYYO :

- **Monsieur Philippe Houdouin** nommé administrateur de la société le 19 mai 2006, renouvelé dans son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nommé Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans, il a été renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'Administration du 12 avril 2012.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin assume également les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société KEYYO. Il a été renouvelé dans son mandat par le Conseil d'Administration du 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	X	X	X	X	X
Keyyo	Directeur Général	X	X	X	X	X
Keyyo	Président Directeur Général	X	X	X	X	X
Magelio	Directeur Général	X	X	X	X	X
Lascom	Administrateur	X	X	X	X	X
Bladiphone	Président	X	X	X	-	-
Normaction*	Représentant Permanent du Président personne moral			X		
Keyyo Mobile	Représentant Permanent du Président personne moral	-	-	X	X	-
Keyyo Proximité	Représentant Permanent du Président personne moral	-	-	-	X	X
Holding Incubatrice Internet et Mobile SA	Administrateur					X

x : année d'exercice du mandat * ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire 03/2011
Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- Monsieur Eric Saiz est administrateur de la société depuis le 1er janvier 2008 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Eric Saiz au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
Bessy SARL	Gérant	x	x	x	x	x
Constructiva	Gérant	-	x	x	x	x
Prozinfo SARL	Gérant	x	-	-	-	x
Notex SARL	Gérant	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Bernard Louis Roques** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 et a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Bernard Louis Roques au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	x	x	x	x	x
MoMac Wireless Holdings	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Directeur Général	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Administrateur	x	x	x	x	x
Netbooster,	Administrateur	x	x	x	x	x
Populus Ltd	Administrateur	x	x	x	x	x
Populus	Administrateur	x	x	x	x	x
NetMedia Europe	Administrateur	x	x	x	x	x
Deny-All	Administrateur	x	x	x	x	x
Equitime	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
PeopleCube Holding B.V.	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
MoMac B.V	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
LeadMedia Group	Administrateur	x	x	x	x	x
BoosterMedia BV	Administrateur	-	x	x	x	x
Utel	Administrateur				x	x
Horizontal Software	Administrateur				x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Michel Picot** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008. Il a été renouvelé le 31 mai 2012 pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	X	X	X	X	X
Advest SA	Président	X	X	X	X	X
Diazonit (ex Enzonit Therapeutics)	membre du Conseil de Surveillance	X	X	X	X	X
Amisco NV	membre du Conseil de Surveillance	X	X	X	X	X
Teloge	membre du Conseil de Surveillance	-	-	X	X	-
Sigfox	Administrateur	-	-	X	X	X
Holding incubatrice Telecom et mobile	Administrateur			X	X	X
Holding incubatrice Internet	Administrateur			X	X	X
Holding incubatrice Logiciel	Administrateur			X	X	X

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **La société TRUFFLE CAPITAL** a été nommée administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 2 décembre 2009 en remplacement de Monsieur Mark Bivens démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier et a été renouvelé pour une durée de 6 ans le 31 mai 2012 soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Monsieur Mark Bivens représente TRUFFLE CAPITAL au Conseil d'Administration.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Mark Bivens au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	X	-	-	-	-
Keyyo	Représentant Truffle, Administrateur	-	X	X	X	X
Leadmedia Group	Représentant Truffle, Administrateur	-	X	X	X	X
MoMac Wireless Holdings	Membre du Conseil de Surveillance	X	X	X	X	X
Equitime,	Administrateur	X	-	-	-	-
BoosterMedia B.V.	membre du Conseil de Surveillance	-	X	X	X	X
PeopleCube Holding B.V.	membre du Conseil de Surveillance	X	X	X	X	X
NetMedia Europe	membre du Conseil de Surveillance	X	X	X	X	X
Booster Media B.V.	membre du Conseil de Surveillance		X	X	X	X
Utel SAS	Représentant Truffle, Administrateur				X	X

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Aldo Mareuse** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 pour une durée de six ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Aldo Mareuse au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2008	2009	2010	2011	2012
Keyyo	Administrateur	-	-	X	X	X
Orascom Telecom Algérie (OTA)	Administrateur	X	X	X	X	
Egyptian Company for Mobile Services (ECMS)	Administrateur	X	X	X	X	X
Mobilink	Administrateur	X	X	X	X	
Orascom Telecom Tunisia (OTT)	Administrateur	X	X	X	X	
Wind Acquisition Finance	Administrateur	X	X	X	X	
M link	Administrateur	X	X	X	X	X
Globalive Wireless	Administrateur	-	X	X	X	

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2012 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

15.2. Pour la SAS KEYYO PROXIMITE:

La société KEYYO S.A. représentée par Monsieur Philippe Houdouin est Président de la SAS KEYYO PROXIMITE depuis le 4 novembre 2011.

16 - Informations sociales :

Effectif du Groupe KEYYO	Au 31/12/12	Au 31/12/11	Au 31/12/10
- Cadres	47	41	41
- Non Cadres	22	26	20
- Apprenti	1		
Total	70	67	61

Il s'agit des effectifs du Groupe KEYYO à chaque date de clôture.

L'effectif du groupe est constitué au 31 décembre des effectifs de KEYYO (63 salariés) et de sa filiale KEYYO PROXIMITE (7 salariés).

17 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de KEYYO sur l'environnement est particulièrement faible.

18 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

19 - Capital et droit de vote

Au 31 décembre 2012, les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

	Pourcentage de détention en capital	Pourcentage de droits de vote
TRUFFLE CAPITAL	43%	43%
MAGELIO CAPITAL	13%	13%
OTC	8%	8%
NEXTSTAGE	5%	5%

Il est précisé, qu'à ce jour, le pourcentage des actions en autocontrôle est passé à 6 % en raison du programme de rachat de titres (cf. point 22).

Aucune action ne donne droit à un vote double.

20 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par TRUFFLE CAPITAL à hauteur de 43 % de son capital au 31/12/2012.

21 - Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2012, la société KEYYO détient un total de 176.732 titres d'autocontrôle (dont 6 611 titres relatifs au contrat de liquidité) pour une valeur comptable de 939 K€.

L'évaluation au 31 décembre 2012 de ces titres s'élève à 1 074.531 €.

22 - Programme de rachat d'actions propres :

Il est rappelé que l'Assemblée Générale mixte du 31 mai 2012 a donné tous pouvoirs dans sa douzième résolution au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général pour faire acheter ses propres actions par la société dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003.

Un descriptif ayant pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société a été signé le 12 juin 2012 et publié le 13 juin 2012.

Les objectifs de ce programme sont de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les annuler en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de la dilution des actionnaires en cas d'opérations d'augmentation de capital ; l'assemblée générale du 31 mai 2012 ayant donné dans sa quatorzième résolution tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à ces annulations ;
- les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- les attribuer aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera.

Dans le cadre de ce programme, la société KEYYO a procédé, aux acquisitions suivantes :

- Cent cinquante mille (150.000) actions, le 19 juin 2012, auprès de Monsieur Eric SAIZ, membre du conseil d'administration de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de huit cent vingt-cinq mille (825.000) euros (cours de bourse au 19 juin 2012 : 5,50 euros).
- Vingt mille (20.000) actions, le 29 juin 2012, auprès de Ram Mukunda, actionnaire de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de cent dix mille (110.000) euros (cours de bourse au 26 juin 2012 : 5,50 euros).
- Cent cinquante mille (105.497) actions, le 2 juillet 2012, auprès de TRUFFLE CAPITAL, actionnaire principal et membre du conseil d'administration de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de bourse, soit pour un montant total de cinq cent quatre-vingt mille deux cent trente-trois et cinquante centimes (580.233,50) euros (cours de bourse au 2 juillet 2012 : 5,50 euros).

Conformément au descriptif de programme susvisé, l'un des objectifs de ces rachats est de permettre une relation des actionnaires lors d'une réduction de capital pour annuler les titres acquis en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Le Conseil d'administration en date du 10 octobre 2012 a décidé de réduire le capital social de la société par annulation de 275.538 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune.

Le montant du capital a été, en conséquence, réduit de 88.172,16 euros pour être ramené de 992.172,16 euros à 904.000 euros divisé en 2.825.000 actions de 0,32 euros de nominal chacune.

Le conseil d'administration a décidé par ailleurs d'imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées qui est de 1.515.379,89 euros et leur valeur nominale qui est de 88.172,16 euros soit la somme de 1.427.207,73 euros sur le compte prime de fusion qui sera réduit de 5.816.825,87 euros à 4.389.618,14 euros.

Enfin, toujours dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société KEYYO a procédé, le 15 novembre 2012, aux acquisitions suivantes :

- Soixante-seize mille trois cent soixante-seize (76.376) actions, le 15 novembre 2012, auprès de RRA Vendôme. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions à un prix de 5,50 € par action, soit pour un montant total de quatre cent vingt mille soixante-huit euros (420.068 €)
- Soixante-quinze mille (75.000) actions, le 6 décembre 2012, auprès de Monsieur Eric SAIZ, administrateur de la société. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal de 5,50 euros par action étant précisé que la transaction est faite à un prix inférieur à celui du prix du cours de bourse au jour de la transaction conformément à l'article 7 du règlement n° 90-04 de l'ancienne Commission des Opérations de Bourse, soit pour un montant total de quatre cent douze mille cinq cent (412.500) euros (cours de bourse au 6 décembre 2012 : 5,65 euros).

Il est en outre rappelé qu'un contrat de liquidité a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50.000 € en espèces ;
- 10.000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2012 au compte de liquidité les moyens suivants :

- 82.413,04 € en espèces ;
- 6.611 actions.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2012 et conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- le nombre des actions échangées au cours de l'exercice : 42.828 actions
- les cours moyens des achats et des ventes : cours moyen des achats à 5,66 € et cours moyen des ventes à 5,72 €
- le montant des frais de négociation : néant
- le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 176.732 titres.
Il est rappelé que la société détient 6.611 titres au sein d'un contrat de liquidité
- leur valeur évaluée au cours d'achat : 938.914,13 € (y compris contrat de liquidité)
- le nombre des actions utilisées : néant

23 - Plan d'attribution gratuite d'actions :

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attribution gratuite d'actions :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer gratuitement 32.000 actions aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007.

Un plan d'attribution gratuite a été mis en place et signé en date du 3 mars 2009.

Il est rappelé que ce plan prévoit que l'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis que les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Une première attribution a été effectuée le 3 mars 2009 et par décision du 3 mars 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 27.500 actions sont définitivement attribuées au profit des bénéficiaires d'option remplissant à ce jour les conditions visées audit plan. Les formalités d'inscription des actions attribuées sous forme nominative ont été accomplies auprès du teneur de compte de la société, CACEIS CORPORATE TRUST.

Dans le cadre de ce plan, une seconde attribution a été effectuée et notifiée le 1er avril 2012 pour 3000 actions. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a mis en place ce nouveau plan qui reprend les mêmes caractéristiques que le premier.

Une première attribution a été effectuée le 1er juin 2009 et par décision du 1er juin 2011, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'était écoulée et que par conséquent 18 750 actions avaient été définitivement attribuées, et inscrites sous forme nominatives.

Une seconde attribution a été effectuée le 1er juillet 2010 et par décision du 1er juillet 2012, le directeur général a constaté que la période d'attribution de deux ans des actions s'est écoulée et que par conséquent 49 500 actions ont été définitivement attribuées et inscrites sous forme nominatives chez le teneur de compte.

Deux nouvelles attributions ont été effectuées le 2 mai 2011 et le 30 décembre 2011. L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification puis les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

24 - Approbation des comptes et affectation du résultat social :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à la somme de 561.592,95 € correspondant au résultat à affecter :

- à hauteur de 28.079,65 euros sur le compte Réserve légale qui sera ainsi portée à 28.079,65 euros;
- à hauteur du solde soit la somme de 533.513.30 euros sur le compte report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

25 - Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité au 31 décembre 2012 et des utilisations faites (L225-100 du code de commerce)

Conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du code commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et accordées au Conseil d'Administration est joint au présent rapport.

Date de l'Assemblée - Objet et montant autorisé – Conditions et modalités d'émission –	Date de la mise en œuvre par le Conseil d'administration	Catégories de bénéficiaires	Montant utilisé : nombre d'actions créées/en période d'acquisition et ou attribuées définitivement	Montant restant à utiliser (nominal, nombre d'actions ou actions de performance)
AGM du 30 mai 2007 - 14^e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés. Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 32.000 actions Echéance : 30 juillet 2009	Conseil d'administration du 11 février 2009	Mandataires sociaux et membres du personnel	3.000 en période d'acquisition 27.500 attribuées définitivement	1.500
AGM du 27 mai 2009 - 17^e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés. Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 100.000 actions Echéance : 27 juillet 2011	Conseil d'administration du 27 mai 2009	Mandataires sociaux et membres du personnel	14 833 en période d'acquisition 68.250 attribuées définitivement	16 917
AGM du 24 mai 2011 - 10^e résolution Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS* Plafond : 2.000.000 euros Echéance : 24 juillet 2013	Non mise en œuvre	Actionnaires	Non utilisée	Néant
AGM du 24 mai 2011 - 13^e résolution Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès	Conseil d'administration du 23 septembre 2011	Bénéficiaires de l'opération	45 887 €	1 974 113 €

au capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes (L 225-138 du Code de Commerce) Plafond : 2.000.000 euros en nominal Echéance : 24 juillet 2013				
AGM du 24 mai 2011 - 14e résolution Emission de Valeur mobilière avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre des offres visées au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier. Plafond : 2.000.000 euros Echéance : 24 juillet 2013	Non mise en œuvre	Bénéficiaires de l'opération	Non utilisée	Néant
AGM du 24 mai 2011 - 16e résolution Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés. Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 100.000 actions Echéance : 24 juillet 2013	Non mise en œuvre	Mandataires sociaux et membres du personnel	Non utilisée	Néant

26 –Résultats des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois

I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	904 000	992 172	946 285	864 000	786 139
b) Nombre d'actions émises	2 825 000	3 100 538	2 957 142	2 700 000	2 456 485
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					

II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	22 223 645	22 006 533	20 056 516	18 203 840	16 108 484
b) Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	1 118 199	1 954 055	1 587 227	1 323 971	1 073 751
c) Impôt sur les bénéfices	-65 963	-157 286	-51 586	-70 912	-58 207
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1 184 162	2 111 341	1 638 813	1 394 883	1 131 958
e) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	561 593	473 002	-598 324	1 007 887	338 125
f) montant des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					

III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,42	0,68	0,55	0,52	0,46
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,199	0,153	-0,202	0,373	0,138
c) Dividende versé à chaque action					

III - Résultat des opérations réduit à une action					
a) Nombre de salariés	63	60	60	58	49
b) Montant de la masse salariale	3 047 725	2 839 958	2 673 892	2 366 990	1 992 372
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 532 503	1 408 720	1 408 720	1 408 720	1 408 720

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'Administration

Keyyo

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

Keyyo

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Keyyo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.1.2.3 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Frais de recherche et développement » indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application ;
- le paragraphe 2.1.2.4 de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Immobilisations financières » expose les règles relatives à la valorisation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue dans les comptes de votre société et apprécié le niveau de dépréciation de ces actifs à la clôture.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

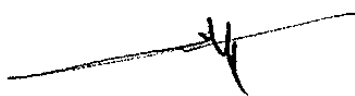
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 23 avril 2013

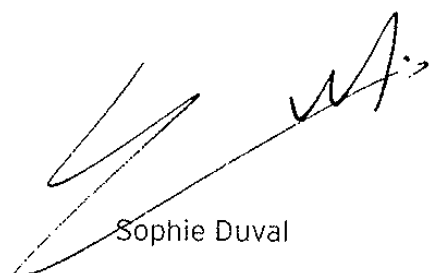
Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International



Etienne de Bryas

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE
Membre du réseau Ernst & Young



Sophie Duval

Keyyo

Assemblée générale d'approbation des comptes

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Keyyo

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec M. Eric Saiz, membre du conseil d'administration de votre société

a) Nature, objet et modalités

A la suite des décisions de l'assemblée générale en date du 31 mai 2012 et du conseil d'administration du même jour, votre société a procédé, dans le cadre de son programme de rachat d'actions signé le 12 juin 2012, à l'acquisition de cent cinquante mille (150.000) actions le 19 juin 2012 auprès de M. Eric Saiz. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de Bourse, soit pour un montant total de huit cent vingt-cinq mille (825.000) euros (cours de Bourse au 19 juin 2012 : € 5,50).

b) Nature, objet et modalités

A la suite des décisions de l'assemblée générale en date du 31 mai 2012 et du conseil d'administration du même jour, votre société a procédé, dans le cadre de son programme de rachat d'actions signé le 12 juin 2012, à l'acquisition de soixante-quinze mille (75.000) actions le 6 décembre 2012 auprès de M. Eric Saiz. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal de € 5,50 l'action étant précisé que la transaction est faite à un prix inférieur à celui du prix du cours de Bourse au jour de la transaction, soit pour un montant total de quatre cent douze mille cinq cent (412.500) euros (cours de Bourse au 6 décembre 2012 : € 5,65).

2. Avec la société Truffle Capital, actionnaire principal et membre du conseil d'administration de votre société

Nature, objet et modalités

A la suite des décisions de l'assemblée générale en date du 31 mai 2012 et du conseil d'administration du même jour, votre société a procédé, dans le cadre de son programme de rachat d'actions signé le 12 juin 2012, à l'acquisition de cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (105.497) actions le 2 juillet 2012 auprès de la société Truffle Capital. Cette transaction a été réalisée par voie d'acquisition d'un bloc d'actions au prix égal au cours de Bourse, soit pour un montant total de cinq cent quatre-vingt mille deux cent trente-trois euros et cinquante centimes (580.233,50) (cours de Bourse au 2 juillet 2012 : € 5,50).

Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Keyyo Proximité, filiale à 100 % du groupe Keyyo

Nature, objet et modalités

Un avenant à la convention de compte courant du 16 décembre 2011 a été signé le 20 décembre 2012, prorogeant la période de blocage des sommes en compte courant, initialement fixée au 31 mars 2013, jusqu'au 31 mars 2014. Cette convention ne prévoit aucun intérêt à percevoir sur les avances versées et sera reconduite par tacite reconduction pour de nouvelles périodes de douze mois.

Au 31 décembre 2012, une avance de € 130.000 a été versée.

En raison d'une contrainte de temps, l'avenant à cette convention n'a pas fait l'objet de l'autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 du Code de commerce. Elle a néanmoins été autorisée à posteriori par votre conseil d'administration du 22 avril 2013.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Magelio Capital, société actionnaire à hauteur de 10 % du capital de votre société dont M. Philippe Houdouin est actionnaire et directeur général

Nature, objet et modalités

Une convention d'assistance a été signée en date du 22 décembre 2009. Cette convention a donné lieu à facturation pour € 234.000 hors taxes en 2012.

Paris et Paris-La Défense, le 23 avril 2013

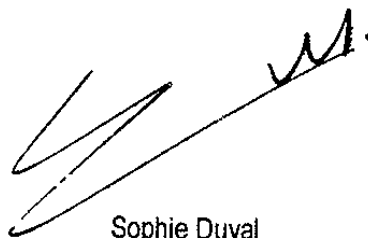
Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International



Etienne de Bryas

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE
Membre du réseau Ernst & Young



Sophie Duval

Keyyo

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés

Keyyo

Exercice clos le 31 décembre 2012.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Keyyo, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application.
- Le paragraphe 2.5 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour comptabiliser à l'actif du bilan, les immobilisations incorporelles ainsi que celles relatives à leur dépréciation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 23 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés
Membre du réseau RSM International



Etienne de Bryas

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE
Membre du réseau Ernst & Young



Sophie Duval

ATTESTATION RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Clichy, le 29 avril 2013.

Philippe HOUDOUIN
Président Directeur Général